

Ville de Rognac
CM du 30 juin 2017
(Verbatim audio)

Mr Le Maire : bien, mesdames, messieurs, mes chers collègues on va pouvoir commencer le conseil municipal. Avant toute chose, je voudrais dire quelques mots par rapport à la disparition de Simone Veil, je vous demanderais une minute de silence derrière ces propos. Car la France, est depuis ce matin orpheline de l'une de ses plus grandes figures politiques, même historique et des plus emblématiques et avec la disparition de Simone Veil, la France perd une de ses personnalités comme l'histoire d'un pays en offre peu. C'est une femme dont la vie si tragique et pourtant si belle à la fois, à refléter l'ombre et aussi la lumière d'un siècle passé et parfois tellement si proche parla résurgence de certaines idéologies. Rescapée des camps de la mort, figure majeure de la justice de l'idée européenne, du combat pour le droit des femmes, et de la lutte pour la mémoire. Cet emblème de la déportation n'a jamais abdiqué même à l'intérieur des camps de concentration. Elle a toujours défendu avec dignité, de la dignité humaine en refusant de baisser les yeux. Simone Veil avait la dimension d'une femme d'État qui pendant 10 années a été l'une des voix les plus écoutées du Parlement européen dont elle a été la première présidente femme. Elle incarnait également la féminisation de la vie politique à une époque où le pouvoir était l'apanage quasi exclusif des hommes ; pour ne pas dire exclusif. Son engagement politique, sa ténacité dans différents combats qu'elle a pu mener pour ses idées ne sont jamais confondus avec l'invective, ni dénigrement, ni polémique stérile envers ses adversaires. Et pourtant son regard bleu, si perçant, pouvait exprimer une certaine forme d'autorité naturelle. Voire parfois même de la colère sur des sujets aussi sensibles que l'IVG mais dans son regard y briller toujours une grande bonté et une grande humanité et la lueur d'espoir que la politique pouvait changer les choses. Elle doit être un exemple pour toutes ces femmes engagées dans la vie publique d'aujourd'hui. Ce parcours exceptionnel, force le respect l'admiration. Je pense que Simone Weil restera à jamais le visage d'une république résistant à la barbarie nazie. Une république humaine, ouverte et généreuse. La république que nous aimons et qu'en son souvenir nous défendrons. Je terminerai juste mon propos en citant Madame Simone Veil. Propos que j'ai retrouvé au moment de son élection à l'Académie française. Elle disait ceci : « pour ma part j'ai depuis longtemps dépassé l'idée de l'immortalité dans la mesure où je suis déjà un peu morte dans les camps ». Voilà je vous demanderai une minute de silence.

Minute de silence.

Mr Le Maire : merci. Je vais commencer par l'appel.

Appel effectué par Mr Le Maire.

Avant toute chose je vous demande d'accepter de rectifications et je remercie d'ailleurs ceux qui ont contribué à la correction de ces rapports, Mr Molino notamment. Donc de rectification mais on n'y reviendra quand on découvrira les rapports. Il y a des erreurs notamment dans le rapport 02, numéro 16 également. Mais ça ne change pas le fond mais pour que soit pleinement exhaustif autant prendre en compte ces correctifs avant la formalisation de la délibération. Et je vous demanderai d'accepter et je pense que tout le monde comprendra l'urgence sur la délibération, certes de principe, sur le retour de la semaine à quatre jours. Vous savez que le décret est paru le 25 juin et nous ne pouvions pas anticiper la date de publication du décret. Donc je vous demanderai d'accepter qu'on puisse en débattre malgré le temps qui était de deux jours avant et

non pas de cinq jours francs. Si vous en êtes d'accord merci beaucoup. Donc conformément à la loi du 13 août 2004, je vous propose de ne pas recourir au scrutin public pour désigner la secrétaire de séance. Je propose de désigner madame Miceli. Merci pour elle. Avant toute chose, les procès-verbaux de la séance du 23 mars 2017 sont soumis à approbation. Avez vous des remarques, des commentaires par rapport à ces deux procès-verbaux ? Non, on peut donc passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci. Nous en arrivons à la séance du conseil municipal et l'ordre du jour avec en premier le compte rendu de décisions prises par mes soins. J'écoute les questions le cas échéant. Mr Molino.

Mr Molino : dans le paragraphe assurance, la 17 130 à 17 145, concernant des intérêts de la commune dans l'affaire DUBUC. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ?

Mr Le Maire : oui. La délibération par rapport à la prime de fin d'année est très claire. Il faut être dans les effectifs au 1er novembre de l'année pour percevoir la prime de fin d'année. C'est une délibération qui a été prise par Monsieur Batiget, de mémoire. En tant que telle, nous ne pouvons pas la modifier. Et effectivement des services ont appliqué à la lettre cette délibération, ce qui parfois n'était pas fait. D'où le delta avec cette personne-là qui considère, ne serait-ce elle était sortie des effectifs au 1er novembre, on ne peut admettre un bulletin de paye au 1er novembre.

Mr Molino : mais là quand je lis ce qui est écrit dans l'exposé des motifs il y a marqué : « recours pour excès de pouvoir suite au silence gardé par Mr Le Maire. C'est quoi ce silence vous n'avez pas répondu à un courrier ?

Mr Le Maire : oui, je n'ai pas répondu un recours gracieux.

Mr Molino : vous n'avez pas répondu un recours gracieux.

Mr Le Maire : absolument. On lui avait déjà expliqué.

Mr Molino : ensuite dans la rubrique développement culturel et artistique, le spectacle de Mathieu Madenian. Est ce que vous pouvez nous dire la recette que vous avez eue pour ce spectacle s'il vous plaît.

Mr Le Maire : Monsieur Mazon m'avait donné des chiffres mais je ne les ai pas sur moi. Je vous les transférerai puisqu'on a l'ensemble des recettes.

Mr Molino : ensuite j'ai vu aussi dans le domaine des patrimoines la 17 049, Madame Fouque. Au départ on devait payer un prix en totalité pour le terrain et puis je vois qu'il y a une rente viagère qui s'est mise en place. Est-ce que vous pouvez donner l'âge de Madame Fouque s'il vous plaît.

Mr Le Maire : je ne m'en souviens plus. Plus de 80.

Mr Molino : de 80 ans. D'accord. Qu'est-ce qui a fait modifier la vente « pure et dure » à une rente viagère ?

Mr le maire : il me semblait bien que la vente était déjà en viager mais nous avons repris le même mode.

Mr Molino : c'est parce qu'elle allait à quelqu'un d'autre ?

Mr Le Maire : absolument.

Mr Molino : d'accord. Je pensais...

Mr Le Maire : on a préempté dans le cadre de la zone d'activité. Effectivement on a préempté avec la même modalité qui avait été convenue avec les futurs acquéreurs. C'est tout.

Mr Molino : d'accord. Concernant les travaux et maintenance. Je vois qu'il y a pas mal d'avenants sur la salle de boxe, sur les cours de tennis. Est-ce que vous pouvez nous donner le total des projets, la valeur totale des projets avec ces avenants là ?

Mr Le Maire : cela avait été rectifié. Donc vous l'avez dans les délibérations avec les avenants.

Mr Molino : avec les avenants ?

Mr Le Maire : oui bien sûr, ce sont des avenants qui sont intervenus, certes à l'heure actuelle mais qui ont été intégré dans le prix du CDDA qui a été délibéré par le conseil départemental aujourd'hui.

Mr Molino : il y a néanmoins quelque chose qui me surprend. Ce n'est pas pour la valeur, c'est pour le principe en fait. Dans la 17 106, on a un avenant de 11 000 € dont notamment la création d'une entrée des chantiers. Ça n'était pas prévu à l'origine cette création d'entrée ? Parce que c'est vrai qu'elle est vraiment contiguë au collège, comment se fait-il qu'on est un avenant sur cette chose alors que cela aurait dû être prévu dès le départ. Ça me paraît étonnant.

Mr Le Maire : là, je vous répondrai sur cet aspect là, je n'ai pas les tenants et les aboutissants. Il est clair que ce que nous avons demandé en plus dans les 400 000 €, c'est le réaménagement complet du complexe. Il est vrai que pour l'heure l'accès était uniquement dédié qu'à la création de la salle de boxe et qu'il va y avoir des aménagements liés à cet accès par rapport au réaménagement complet. Donc c'est pour ça qu'il y a une plus-value par rapport à ça.

Mr Molino : là, ils ont créé à priori d'après ce que je lis une entrée uniquement pour le chantier ? Cette entrée de chantier n'était pas prévue à l'origine ? Parce que passer par l'entrée principale effectivement,

Mr Le Maire : ce qui n'a pas été prévu ou ce que j'ai refusé en tant que tel, c'est il était clair que les engins ne pouvaient pas passer par l'entrée principale.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : et c'était ce qui était prévu initialement. Ça, je l'ai refusé parce qu'on venait de refaire l'enrobée et qu'il était clair qu'on ne pouvait pas repasser derrière. Dans la requalification, il va y avoir une modification de cette entrée au fur et à mesure ils vont reculer pour réaménager l'ensemble. Cela comprend les deux aspects.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : tout va être réaménagé. Merci donc on prend acte.

Rapport numéro 2, CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GERALD KRAEMER SUR LA COMMUNE DE ROGNAC - P C E R L M N I C P A T I O N D E CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET INDEMNISATION DES CANDIDATS NON RETENUS. C'est un projet qui a également été intégré dans le CDDA et c'est le même en fait ce formalisme que la brigade de gendarmerie avec un montant d'honoraires un peu plus important puisqu'il est proratisé en fonction du montant du marché global de l'opération. Donc en fait grosso modo, ce qu'on demande ici c'est acté de fait, de désigner un jury de concours qui sera composé, si vous en êtes d'accord, par la commission d'appel d'offres. Mais également d'adjoint délégué à la politique

éducative puisque ça a un rapport avec l'éducation. Et également, trois personnes dites « qualifiées », donc un architecte du CAUE , un économiste Untec et une personne désignée par l'ordre des architectes., Des remarques par rapport à cela ? Ce sont les mêmes critères que les critères de la gendarmerie. Non ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro trois : approbation du dossier de proposition de la chambre de l'agriculture et saisine de Monsieur le préfet de région pour la création d'une zone agricole protégée. Mr Guillaume.

Mr Guillaume : oui cela fait longtemps qu'on parlait de garder un poumon vert sur Rognac. Dans ce qu'on appelle plus couramment les plans Nord. Donc nous avons signé une convention avec la chambre de l'agriculture pour réaliser un rapport de présentation qui répond et qui comprendra une liste détaillée des caractéristiques agricoles de la situation de la zone dans son environnement. Les motifs et les objectifs de sa protection et sa mise en valeur, un plan de situation et le plan de délimitation périmètre de la zone à une échelle qui permette de repérer aisément chacune des parcelles cadastrables. En accord avec la chambre de l'agriculture, nous avons étendu cette ZAP dans la partie nord, c'est-à-dire la partie non construite de Fauconnières. A la limite de Velaux. Cela fera une continuité territoriale. Malgré qu'il y ait l'autoroute et la voie ferrée. Donc je vous demanderai d'approuver le dossier de proposition réalisée par la chambre de l'agriculture et d'autoriser Mr Le Maire à soumettre ce dossier au préfet des Bouches-du-Rhône pour avis.

Mr Le Maire : y a-t-il des remarques par rapport à ce rapport ? Non ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro quatre : approbation du plan local d'urbanisme. Moment assez important. Vous rappeler qu'en date du 27 juin 2013, le conseil municipal avait prescrit l'approbation du PLU de Rognac. Cette délibération avait défini des objectifs à poursuivre. Depuis le 27 mars de cette année, nous sommes en règlement national de l'urbanisme. Ce projet de PLU avait été arrêté notamment le 17 novembre 2016 et donc avait été soumis pour avis aux personnes publiques associées à l'enquête publique. Ce que vous voyez dans le rapport, en fait, ce sont la synthèse de l'avis de l'ensemble des personnes publiques associées avec la réponse de la commune, les services de la commune et en même temps l'ensemble des avis émis par le commissaire enquêteur avec certaines réponses de la commune. Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, j'ai déjà salué le travail effectué par la direction de l'aménagement du territoire, parce que c'est un travail de synthèse assez colossal. Donc félicitations au conseil municipal. Ce que je vous propose, à tout vous dire parce que c'est très laborieux et l'on rentre vraiment dans des cas particuliers, donc si vous en êtes d'accord, si vous avez des points sur lesquels vous voulez qu'on débatten ensemble. On ouvre le débat. Madame Guyot vous répondra. Puisque la formalisation de l'ensemble des réponses c'est à Madame Guyot qu'on doit cela. Sur ce formalisme. Comme ça on peut échanger par rapport à ça. Voilà je vous propose ce mode de concertation, si vous êtes d'accord. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Molino ?

Mr Molino : je n'ai pas de remarque particulière si ce n'est ; comme je vous l'ai déjà dit auparavant ; nous regrettons que notre groupe n'est pas été associé, je dirais, à l'élaboration du PLU puisque nous avons aussi des idées à vous soumettre. Vous n'avez pas souhaité le faire. Donc c'est votre choix. J'ai une autre remarque également concernant l'OAP de la Grande Bastide. Vous avez dit à l'époque qu'il y a une activité industrielle actuellement. Donc, le futur vous l'aviez prévu en développant une activité commerciale et une zone d'habitation. Je vois que où le préfet des Bouches-du-Rhône a voulu requalifier, je dirais entre autres, a voulu maintenir tout au moins dans le PLU que l'activité industrielle pouvait être maintenu dans les lieux.

Mr Le Maire : existante.

Mr Molino : existante oui. Parce que je vous avais dit que la Lyondellbasell que je connais bien, cherchait un repreneur et ça n'est pas dit qu'il ne trouve pas repreneur. Pour l'instant c'est un peu compliqué. Je trouve que l'activité industrielle autour de notre commune est importante aussi pour l'emploi. Donc je me réjouis que le préfet ait voulu rajouter la possibilité, l'activité actuelle qui convient de permettre de poursuivre toujours dans cette zone là.

Mr Le Maire : la poursuite de l'activité. On s'est entendu avec les services de l'État pour aller dans le même sens. On n'a rien contre la poursuite de l'activité actuelle. En revanche, ce qu'on veut absolument éviter c'est la reconversion de ce site. Je fais le parallèle avec ce qui se passe à Cabot, avec le groupe, je pense que mon homologue de Berre, as entièrement raison de se battre par rapport à cette activité qui veut s'implanter. Et ce qu'on ne veut pas, et ce qu'interdira le PLU, c'est que dès lors qu'il y a reconversion de l'activité industrielle, à ce moment-là on aura le droit « de regard » et donc de reprendre la main pour éviter le genre de désagrément qui se passe au niveau de cabot. En revanche, et effectivement on peut aller dans l'autre sens si c'est une poursuite de l'activité existante en tant que telle on s'est entendu avec les services de l'État pour ne pas faire d'obstruction à cela.

Mr Molino : la différence majeure qu'il y a avec Berre, par contre ; parce que je connais très bien le dossier encore une fois ; c'est que la Lyondellbasell à l'époque s'était engagée de faire venir sur le site de l'ancienne raffinerie des activités créatrice d'emplois avec un certain nombre de contraintes. Effectivement l'arrivée de Charles André dans la zone ne respecte pas du tout ce qui était convenu.

Mr Le Maire : je suis d'accord mais vous savez qu'il y a une forte pression de l'État notamment du sous-préfet pour imposer le groupe Charles André. et quand vous regardez la Grande Bastide dans le plan de reconversion qui a été signée entre l'État et la Grande Bastide, c'est 17 emplois. C'est rien par rapport aux 22 ha. Vous voyez c'est cela qu'il faut éviter. Je pense que l'État a une lecture uniquement en termes de création d'emplois. En disant : « on a signé un plan avec Lyondellbasell, peu importe la dépollution » puisqu'à la rigueur des entreprises comme Charles André, ne dépolluent qu'en surface. Mais elles ne dépolluent pas en profondeur.

Mr Molino : mais s'ils ne font pas de fondation il n'y a pas besoin de dépolluer. On est en utilité publique là, donc...

Mr Le Maire : voilà, donc c'est vraiment sur le site de la Grande Bastide, ce qu'on veut éviter. Et je pense sur cela tout le monde peut être d'accord.

Mr Molino : oui mais ça on est bien d'accord parce que c'est ni pourvoyeur d'emploi, ni pourvoyeur de taxe foncière alors...

Mr Le Maire : le juste milieu, c'est de dire que si c'est la poursuite de l'activité existante, pas de problème. En revanche, si c'est une reconversion pour nous imposer des entreprises très peu pourvoyeur d'emplois et surtout pour ne pas dépolluer le site et le laisser aux générations futures, là par contre, là nous ne sommes plus d'accord. Et je pense que même l'État, là-dessus, on a trouvé un curseur, un juste-milieu et l'on peut s'en réjouir.

Mr Molino : on est bien d'accord. Mais sachez que le site essaye de retrouver un repreneur ou quelqu'un qui pourrait reprendre ses activités.

Mr Le Maire : il n'y a pas de souci.

Mr Molino : en effet de remarques là que j'avais affaire, je n'ai pas de remarques autres, si ce n'est que nous nous abstiendrons pour notre groupe sur ce PLU.

Mr Le Maire : d'accord. Madame Lambrechts.

Mme Lambrechts: je n'ai pas plus de remarques concernant le maintien de l'emploi sur la zone de Rognac. C'est une priorité que l'on doit tous avoir. Après sur le cadre de la reconversion du site, si c'est une reconversion sur une autre industrie productrice d'emplois aussi, pourquoi pas. Si ça nous laisse effectivement à ce moment-là la main de prendre les décisions qui s'imposent...

Mr Le Maire : très bien. Donc, dans ces conditions on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? J'ai bien compris le groupe. Mme Lambrechts ? Merci encore aux services municipaux pour le travail accompli, sachant qu'on a joué la montre. Ce que je ne vous ai pas dit c'est que, on était sur le règlement national de l'urbanisme donc avec des règles très souples, on va dire. Même si le préfet regarde ça de très près. Et puis également le fait qu'au 1er janvier 2018, nous passons sous une gouvernance de conseil des territoires, ce qui est l'aménagement du territoire. Et donc le prochain PLU sera un PLU intercommunal. Merci encore une fois au service.

Rapport numéro cinq : instauration du droit de préemption urbain renforcé sur le territoire communal. Mr Guillaume.

Mr Guillaume : dans le cadre du feu « POS », nous avons un droit de préemption urbain renforcé. Donc le POS n'existant plus, je vous propose de réinstaurer, de manière à avoir une certaine maîtrise sur le périmètre urbain de notre commune des terrains, des locaux... Ce qui existait avant.

Mr Le Maire : juste un point, vous savez qu'en matière d'urbanisme nous avons perdu notre droit de préemption urbain étant donné que nous étions sur le règlement national de l'urbanisme. Nous n'avons plus logiquement, ce que l'on appelle les DIA, les déclarations d'intention d'aliéner, à réception par rapport au notaire. Donc la délibération, c'est la restauration et vous l'avez très bien dit, du droit de préemption urbain. Sachant que pour être totalement exhaustif ce droit de préemption urbain sera transféré à la métropole, je n'ai pas dit au conseil des territoires, à compter du 1er janvier 2018. Néanmoins, le code rural de l'urbanisme n'a pas été pleinement modifié. C'est-à-dire que la commune recevra toujours les DIA. C'est-à-dire, qu'il y aura une procédure très efficace pour que le président de la métropole, Jean-Claude Gaudin, donne délégation le cas échéant au maire pour exercer le droit de préemption. Voilà donc on va être dans le confort entre le 1er juillet et le 31 décembre mais après à partir du 1er janvier 2018, il va falloir que nos services et les services de la métropole soient assez réactifs si jamais on devait préempter. Pour être totalement exhaustif, on reverra cette notion de droit de préemption à compter du mois de décembre.

Mr Molino : est-ce que vous en avez déjà discuté avec les gens de la métropole et au moins Monsieur Gaudin ?

Mr Le Maire : oui on en discute avec notamment ce qu'on appelle le G7, c'est-à-dire les vices président délégués à l'aménagement du territoire. Le but étant d'avoir une procédure très claire avec des délais contractuels, entre les différentes strates, en disant : « dès lors qu'on a une DIA, nous on a obligation sous une semaine de se positionner, de saisir le président qui lui ou les services du président avec des délais pour chaque strate pour que ça puisse remonter et surtout redescendre. Puisque ces deux mois le délai de préemption. Je vous tiendrai tout naturellement informer de cela puisqu'on n'aura la description de la procédure, elle n'est pas encore finalisée mais donc on avisera. Voilà. On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro six : maintien de la nécessité de déposer un permis de construire de démolir.

Mr Guillaume : c'est la même chose. Pour le ravalement des façades, des clôtures...

Mr Le Maire : non mais voilà parce qu'avant ça existait et il faut le réinstaurer, le cas échéant. D'où la nécessité d'avoir une déclaration préalable pour le ravalement de façade sur l'ensemble du périmètre de la commune. J'ajoute un point par rapport à cela. Vous savez qu'on a un nuancier maintenant puisque le CAUE a étudié l'ensemble des tonalités ; si j'ose dire ; des couleurs présentes sur Rognac et ils proposent dans le cadre du cahier des charges des clauses de recommandations du PLU, ce nuancier qui est affiché dans le bureau de Marie Chauvet qui est à votre disposition pour repeindre la couleur des volets, des façades. Alors ce sont des propositions mais... Encore faut-il avoir la déclaration préalable parce que si on ne l'a pas, on ne peut pas aider et guider la personne. Voilà, y a-t-il des observations ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro sept : projet de mise en concordances des règles de lotissement approuvé de moins de 10 ans au PLU. Là aussi, c'est pareil, c'est une délibération pour être en cohérence par rapport au lotissement. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? C'est vraiment des délibérations qui déclinent du PLU. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro huit : dénomination de voie, placette du félibrige.

Mr Guillaume : La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il est proposé au Conseil municipal d'honorer le Félibrige, association qui œuvre dans un but de sauvegarde et de promotion de la langue, de la culture et de tout ce qui constitue l'identité des pays de langue d'oc, en attribuant son nom à la placette devant l'ancien Hôtel de Ville qui sera désormais dénommée « placette du Félibrige ». Donc je vous propose de créer la « placette du félibrige ». Non par « la placette », parce que la placette, elle existe mais l'appellation.

Mr Le Maire : y a-t-il des remarques sur ce point ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro neuf : autorisation de déposer une autorisation de défrichement sur des terrains sis AY parcelles 5-7 et 8 pour y créer un centre aéré, de loisirs et une salle de loisirs polyvalente avec cuisine . Effectivement nous avons un permis que nous devons instruire en cours. Et dans le cas de ce permis, nous avons 6 à 7 ares qui sont en péril par rapport au nouveau centre de loisirs et donc l'idée est d'écrire des mesures compensatoires par rapport à ce déracinement que l'on va opérer. Donc, il nous faut une autorisation de défrichements, c'est dans le cadre du permis. Y a-t-il des questions par rapport à cela ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 10 : approbation de la convention de mise à disposition à titre gratuit de parcelle communale. Madame Millancourt n'étant pas là, je me permets de rapporter en lieu et place. C'est dans le cadre effectivement de l'opération « nettoisons la nature ». C'est NOSTA MAR qui souhaite occuper le domaine communal six chemin des Passadouires. C'est une délibération de principe. Logiquement, on l'accorde très facilement pour cette activité là. Qui est contre ? Qui savent faire ? Merci.

Rapport numéro 11 : Mr Gérardin, révision des tarifs et redevances communales.

Mr Gérardin : il s'agit en fait de reprendre une délibération que nous avons prise en avril 2016. Délibération qui nous avait amenés à regrouper dans un même document l'ensemble des tarifs et

redevances applicables sur la commune. Donc là, il s'agit en fait, principalement de revoir les tarifs de trois services : l'école de musique, la médiathèque et le CAM. Les modifications de tarifs, vous les avez en annexe au rapport et puis vous pouvez également consulter le tableau au bureau 105 pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie. Voilà comme cela on est complet. Et donc, il vous est proposé d'approuver les nouveaux tarifs et de dire qu'ils sont applicables à compter du 28 août pour l'école de musique et la médiathèque. Et dès que la délibération sera exécutoire pour les tarifs du CAM et les tarifs d'occupation du domaine public.

Mr Le Maire : il y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

Mme Lambrechts : peut-être une question ?

Mr Le Maire : oui.

Mme Lambrechts : je ne comprends pas la différence entre les cours collectifs et les cours individuels haut niveau de la voix. À l'école de la musique ? Mr Le Maire : la voie considérée comme un instrument maintenant.

Mme Lambrechts : justement la différence entre les deux cours, c'est quoi ? Si le fait qu'il est un instrument à part ? Qu'il y a une location ?

Mr Le Maire : je ne peux pas vous répondre à cette question, je vais être honnête avec vous.

Mme Lambrechts : je trouve cela étrange que le fait qu'il n'y ait que la voix, le coût dans les cours en individuel passe à 65 €.

Mr Le Maire : oui parce que l'on considère, parce que l'on a quand même un professeur de chant qui est docteur en musicologie. Il considère que l'organe en tant que tel, la voix et quand même...

Mr Gérardin : c'est tout simplement que le temps consacré à l'apprentissage du chant est équivalent au temps consacré à l'apprentissage d'un instrument. Donc de fait, la mobilisation de l'enseignant est la même. Je pense qu'une explication se trouve là.

Mr Le Maire : que cela demande énormément, c'est très chronophage pour la prof, de mémoire il y a beaucoup de sélections, des auditions préalables pour pouvoir intégrer ou pas le chant dans les cours collectifs, la chorale. Pour certains types de voix, il faut vraiment que ce soit harmonieux. C'est chronophage, ça demande du temps... Monsieur Mazon vous aurait répondu beaucoup plus précisément que moi.

Mr Molino : nous voterons contre cette délibération parce que nous avons déjà voté contre à l'origine pour les nouveaux tarifs. Parce que pour nous c'est un peu des impôts déguisés puisqu'il y a des augmentations de tarifs qui ont été assez importantes la fois dernière. Là je vois qu'il y a des augmentations de 5 % même si ça fait quelques années que ça n'a pas été augmenté.

Mr Le Maire : cela fait 7 ans ça n'a pas été augmenté.

Mr Molino : oui je sais. Mais nous estimons que l'on aurait pu se passer de faire des augmentations de tarifs. Voilà c'est pour cela que l'on votera contre.

Mr Le Maire : bien. Merci point qui est contre ? Qui s'abstient ? Mme Lambrechts ? Merci.

Rapport numéro 12 : budget principal 2017, décision modificative 1. Mr Gérardin.

Mr Gérardin : avant de commencer la présentation, je remercie Madame Garcia et le service des finances pour le travail de synthèse réalisée. Donc c'est la première décision modificative du budget principal 2017. Comme vous pouvez le voir dans le tableau synoptique qui introduit le rapport, les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à hauteur de 920 746 € et 4 836 834€. Comme souvent en la matière, je vais vous épargner une étude exhaustive de l'ensemble du tableau. Je vais limiter ma présentation au grand mas. Évidemment, on reviendra dans le détail après. Donc tout d'abord, concernant la section de fonctionnement, la recette d'une part. nous enregistrons une recette de 622 496 €. Donc il s'agit pour l'essentiel, de la subvention de la métropole que nous avons perçue. Concernant les produits exceptionnels, nous avons une recette de 212 689 € qui s'explique par la vente agrégée de plusieurs petites parcelles que l'on détaille encore une fois dans le tableau. Au niveau du chapitre 73 impôts et taxes, alors là nous enregistrons une recette de 79 991 € correspondant à une régularisation qu'EDF nous a versé et qui concerne la taxe sur la consommation finale d'électricité que nous n'avions pas perçue en 2015. Également, un réajustement des contributions des taxes foncières et d'habitation. Enfin, concernant des produits de services pour les 5570 € qui sont présentés dans le tableau. Il s'agit en fait des recettes billetterie de la reine des neiges et de la soirée marseillaise. Voilà ce qui porte le total à 920 746€. Toujours en section de fonctionnement, cette fois-ci côté dépense, au chapitre charge à caractère général, le réajustement de crédit est de 537 437 €. Tout le détail est repris dans les tableaux. Il y a plusieurs éléments. On reprendra ça en détail après la plantation. Nous procédons également une reprise des crédits sur le chapitre 022 dépenses imprévues de fonctionnement, pour 131 725 €. On procède également à un versement de 497 000 € vers la section d'investissement pour équilibrer cette dernière, dans le financement des opérations que nous avons intégrées. Et enfin, nous enregistrons d'autres charges de gestion courante pour 18 000 € qui correspondent essentiellement à un ajustement de crédit pour la subvention du CCAS. Concernant maintenant la section d'investissement. Pour ce qui est des recettes. Et nous permet d'intégrer au budget communal plus de 4 millions € de subventions d'investissement correspondant en fait principalement à l'activation du contrat départemental couvrant divers projets. La phase 2 de la réhabilitation du centre aérés de la Plantade, la construction du tennis et le mur d'entraînement, la requalification du quartier des frégates, la réalisation d'une piste d'athlétisme et de terrain multisports au COSEC, la construction d'une salle de boxe. Cette somme intègre également 318 000 € qui nous ont été versés par le fonds de soutien à l'investissement pour la réalisation de la piste d'athlétisme et du terrain de multisports et également diverses subventions, plus modestes accordées par le conseil départemental pour des travaux de proximité ou de mises aux normes. Nous avons donc dans la partie investissement, le versement que j'ai noté précédemment, de la section de fonctionnement à hauteur de presque 500 000 €. Et enfin nous enregistrons une recette de 120 000 € au chapitre 16 emprunts et dettes assimilées. Je souhaite rassurer mes collègues, il s'agit d'un prêt sans intérêt qui nous a été accordé par la CAF dans le cas de la réhabilitation de l'ASH la Plantade. Donc notre commune n'a pas payé un centime d'intérêt depuis plusieurs années. Que cela continue comme ça. Alors si nous ajoutons des recettes d'ordre de 156 000 €, nous obtenons un réajustement de crédit donc total, en recettes d'investissement de 4 836 834 €. Et donc pour l'équilibre, j'aborderai maintenant les dépenses. Donc les opérations d'investissement en cours représentent un 3 700 000 €. Je les ai évoqués précédemment donc je ne vais pas y revenir. Les dépenses intègrent également des réajustements de crédit pour l'achat de divers matériels : équipement de cuisine et buanderie pour l'ACM la Plantade, des gradins improvisés pour le CAM, du matériel de sonorisation et lumière, des praticables dans la salle de gym du COSEC et divers équipements numériques pour l'école pilote Romain Rolland. Soit un total de 863 332 €. Une dépense également à hauteur de 101 750 € qui apparaît au chapitre 16 donc il s'agit du viager que l'on évoquait tout à l'heure de

Madame Fouque. Et enfin vous pouvez constater également des immobilisations incorporelles pour 7326 € et en fait ça correspond à l'achat de logiciels et services associés dans le cadre du projet école numérique de l'école Romain Rolland. Donc après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative.

Mr Le Maire : y a-t-il des remarques par rapport cette décision modificative ? Non ? Mme Lambrechts ? Vous aviez une question ?

Mme Lambrechts : vous avez parlé des emprunts et dettes assimilées de 101 750€, donc c'était lié à la vente en viager ?

Mr Gérardin : oui c'est dans ce chapitre-là que c'est intégré en fait.

Mme Lambrechts : d'accord.

Mr Le Maire : c'est vrai que ce sont des écritures d'ordre. Donc on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 13 : Mr Gérardin modification des demandes de subventions auprès de l'État du conseil régional, du conseil départemental et de la métropole Aix-Marseille.

Mr Gérardin : alors, en fait là, il s'agit de modifier la délibération du 17 novembre dernier qui avait réparti en cinq opérations les travaux de sécurisation des zones endommagées suite à l'incendie du 10 août. En fait pour faire simple, dans la précédente délibération, au niveau du calcul des montants des demandes de subventions adressées à nos partenaires institutionnels, il avait été intégré les montants pour des terrains qui sont des terrains privés, qui n'appartiennent pas à la commune. En fait, là, il s'agit de resolliciter nos partenaires institutionnels mais sans intégrer dans les demandes de subventions les montants relatifs aux terrains privés. Parce qu'ils ne sont pas pris en compte. Voilà. Donc pour information, le montant global des travaux de sécurisation subventionnable est estimé à 970 000 € hors taxes. Voilà tous les détails sont dans le rapport.

Mr Molino : est-ce que pour autant les travaux seront fait sur les terrains privés aussi ? Est qu'il y aura une sécurisation à faire sur les terrains privés aussi ? Parce que là c'est la demande de subventions au conseil départemental,

Mr Le Maire : conseil départemental et régional. C'est une autre procédure.

Mr Gérardin : tous les partenaires institutionnels, métropole, l'État.

Mr Le Maire : les propriétaires privés en tant que tel, je sais que la région les a réunit il y a quelques semaines pour voir comment ils peuvent être aidés. Mais la mairie ne peut pas intervenir là.

Mr Molino : oui la mairie ne peut intervenir.

Mr Gérardin : oui comme ce sont des terrains privés.

Mr le maire : absolument. Voilà. Donc je sais que la commission de permanence aujourd'hui du conseil départemental étudie aussi ces demandes de subventions en ce qui concerne le département. La métropole saler un peu plus tard. Voilà. Est-ce que vous avez remarqué des questions ? Non ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 14 : demande de subvention auprès du conseil départemental des Bouches-du-Rhône concernant la construction et l'amélioration de la gendarmerie communale. Donc là il s'agit du projet de construction de la gendarmerie. Mr Gérardin.

Mr Gérardin : là en fait, il s'agit de modifier des montants puisque le dossier de demande de subventions a été déposé donc en avril 2016 auprès du conseil départemental pour un montant d'1 055 000€. Par contre le plan de financement prévisionnel doit être modifié puisque les plafonds ont été révisés et que le coût de l'opération a été augmenté. Et en fait, cette augmentation du coût de l'opération est liée à la réhabilitation du premier étage du bâtiment qui va être conservé pour l'accueil des gendarmes adjoints volontaires. Donc là il s'agit de revoter sur les montants, alors les montants pour le département subventionnable, c'est 1 million puisque le taux est de 40 % sur un cout plafonné à 2 657 000 €. Donc le département ça fait donc 1 062 000 €, l'État presque 500 000 € à hauteur de 18 % du plafond, l'auto financement de la commune 1 800 000 €. Pour un coût total de 3 340 870 €. Donc voilà, on propose de voter pour demander à Mr Le Maire de faire les démarches de solliciter les subventions auprès du conseil départemental.

Mr Le Maire : alors, pour être totalement exhaustif, il n'est pas intégré le loyer que va nous donner l'État pendant minimum 9 ans qui est de l'ordre de 260 000 ou 270 000 € par an.

Mr Molino : cela permettrait de financer, tout au moins de payer la valeur du terrain que nous avons acheté d'1 500 000 € de mémoire.

Mr Le Maire : d'1 400 000 €. Pour être précis. Voilà. Ceci dit, on sait très bien que si nous avons de bons successifs de neuf ans, on équilibrera l'opération. On avait un retour sur l'investissement au bout de la 15e année. Sachant également que par rapport au surcout, c'est une volonté conjointe avec le colonel de groupement. Pour les renforts en période estivale et en période hivernale, surtout les fêtes de fin d'année où nous avons accédé à leur demande de faire des logements pour ces renforts. Cela nous donne aussi la primeur, et on sait que nos gendarmes sont à l'intérieur de la commune. Bien, s'il n'y a pas de remarque, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 15 : même objet ceci dit pour la demande du fonds de soutien d'investissement public local. Fond de soutien d'ailleurs qui a été bénéfique pour la piste d'athlétisme pour 300 000 € donnés par l'État.

Mr Gérardin : c'est cela. C'est repris dans le détail du budget.

Mr Le Maire : c'est quand même assez rare pour le souligner.

Mr Gérardin : toujours conformément à notre stratégie financière qui consiste à solliciter et mobiliser tous les dispositifs existant. L'idée-là, c'est de compléter les financements que l'on pourrait obtenir auprès du conseil départemental, de l'État dans la construction de la gendarmerie en sollicitant le fonds de soutien d'investissement public local. Donc, ce fonds prévoit la possibilité de subventionner des projets d'implantation de gendarmerie. Donc l'idée c'est d'autoriser Mr Le Maire à faire toutes les démarches pour solliciter ce fonds et de tenir le financement complémentaire pour la gendarmerie.

Mr Le Maire : alors cela n'a rien à voir avec le financement de l'État avec le taux plafonné de 18 %. C'est une autre demande de subventions et pour être totalement exhaustif, nous n'avons pas pour l'instant, il ne me semble pas que l'on a délibéré, c'est la demande de subvention au niveau de la région.

Mr Gérardin : non on n'a pas délibéré sur ça. On a que le département et l'État.

Mr Le Maire : puisque une autre procédure est en cours. Là, c'est le colonel de groupement qui s'occupe d'activer tous les réseaux des acteurs institutionnels et il a aussi saisi la région pour obtenir aussi des financements. Donc tout ça viendra en moins sur l'autofinancement prévisionnel de la commune.

Mr Molino : d'accord. On sait à peu près le financement du FSIL ou pas ? Il n'y a pas de valeur là ?

Mr Le Maire : Pour l'heure, on ne donne pas de valeur. Il n'y a pas d'enveloppe, de toute façon, ça n'est pas un pourcentage. Le sous-préfet joua un rôle assez important dans l'octroi. Il a lui-même une enveloppe qu'il distribue en fonction de la nature des projets.

Mr Molino : et on n'a pas d'idée sur le montant de cette enveloppe ?

Mr Le Maire : non. En plus c'est une enveloppe pour chaque exercice budgétaire et la franchement, je ne l'ai pas pour 2018 puisque ce sera sans doute sur les crédits de 2018.

Mr Molino : d'accord.

Mr Gérardin : vu les montants, ça paraît compliqué d'arriver avec la gendarmerie comme nous avons réussi avec le complexe, la piste d'athlétisme etc. Ou en fait, la mairie n'a contribué qu'à hauteur...

Mr Le Maire : sur la piste d'athlétisme ? Là, on est sur 20 %. De toute façon, on ne peut pas aller en dessous.

Mr Molino : on ne peut pas aller en dessous.

Mr Gérardin : voilà, les partenaires c'est un bon moyen de préserver nos finances.

Mr Le Maire : on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 16 : rectification de la délibération 16 106 avec une rectification en séance également. Mr Gérardin. On va y arriver. Parce que les montants changent sans arrêt. En tout cas, merci Mr Molino.

Mr Gérardin : Il s'agit de quelque chose que nous avons voté. C'est-à-dire une garantie d'emprunt de la commune pour le groupe SFHE dans la construction des 30 logements locatifs sociaux plus/PLAI au niveau des Bories. Le groupe SFHE a demandé diverses choses et il faut que nous repassions donc cette délibération. Il souhaite que le nom du groupe ARCADE soit remplacé par celui du SFHE. Je vous passe quand même tous les détails. Les montants, ce qui est le plus important, c'est que le montant des prêts dans les tableaux est modifié et pour la plupart rehaussé. Il nous demande de nous repositionner sur une garantie à hauteur de 55 % de cet emprunt. Donc il s'agit là, de voter en prenant connaissance des nouveaux montants et des demandes de la société SFHE pour maintenir cette garantie. Sachant que c'est un programme qui est important pour la commune.

Mr Le Maire : ce que je veux dire, c'est que ça n'est pas de notre fait. Si ça bouge, vous l'avez compris.

Mr Gérardin : oui c'est la demande de la société.

Mr Le Maire : c'est la troisième fois qu'on passe la délibération. Les montants des prêts évoluent, les taux sont souvent réactualisés. Ça ne change pas la finalité. Je pense que ce sera la dernière délibération, au regard, je touche du bois, de l'avancée du projet. C'est en cours de construction. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 17 : Subvention exceptionnelle aux associations locales. Mr Gérardin.

Mr Gérardin : c'est un rapport classique. Nombreuses associations ont sollicité la municipalité pour obtenir les subventions dans le cadre des projets qu'elles conduisent. Donc vous avez le détail dans le rapport. L'ASR judo pour un montant de 600 € pour un tournoi interclubs. Rognac natation pour un championnat de France à hauteur de 2319 €. La Coupo Santo pour deux manifestations pour 2000 €. Dont le 25ème anniversaire et le folklore gourmand. Atlas dans le cadre de la soirée marseillaise pour 3760 €. Le Taibo D'Gym pour le corso à hauteur de 400 €. Les Amis de Saint-Jean 3000 €, pour le transport des personnes handicapées et pour aider à l'acquisition d'un minibus. Le comité de coordinations de jumelage sur deux projets 500 €, pour le Corso et 1 475 € dans le cadre de la participation au Téléthon. L'association de stérilisations des chats pour 1500 €. Les semelles lisses, dans le cadre de la course des falaises, quatrième édition pour 8000 €. En fait, ils nous ont sollicité pour 12 000 € mais nous ne leur avons accordé 8000 €, on vous donnera l'explication. Rognac natation alors là, c'est 14 000 € de subventions pour pallier en partie à l'augmentation des charges sociales pour les trois salariés de l'association. Et enfin l'ASR tennis pour le Corso 500 €. On vous demande d'approuver ces subventions. Si vous avez des questions ?

Mr le maire : juste un point par rapport aux semelles usées, c'est effectivement les services instructeurs et la direction financière à juste titre. On attend le bilan par rapport à l'annulation définitive avec les comptes approuvés afin de verser le reliquat. Qu'on soit bien d'accord. Ils ont demandé 12 000 €, il y a eu 1500 ou 2000 € de portiques que nous allons leur « offrir », leur mettre à disposition. Puisqu'on se porte acquéreur du portique, étant donné les contraintes maintenant que nous imposent les services de l'État, à juste titre, dans le cadre de l'état d'urgence. Donc, il vaut mieux les acheter, les pérenniser et les installer sur chaque élément phare de la commune qu'à chaque fois les louer. Et ça vous verrez, d'ici quelques semaines, Roland, la demande des restrictions budgétaires,

Mr Schacre : c'est fait déjà.

Mr Le Maire : c'est fait déjà ?

Mr Schacre : oui.

Mr Le Maire : donc 2000 € en moins est le delta est liée simplement au bilan réalisé, finalisé et certifié au niveau de l'expert-comptable avant de donner le reliquat.

Mr Gérardin : les montants demandés sont les montants qui ont été accordés. Là aussi, il y a un delta pour la société SPCER parce qu'il y a un dossier en cours d'instruction.

Mr Le Maire : il y a un dossier en cours d'instruction au département car ils ont demandé 1000 € au département. Donc, au mois de septembre il y aura la commission permanente. De deux choses l'une, soit le département accepte d'octroyer les 1000 € et à ce moment-là, nous n'aurons pas besoin de rajouter 1000 €. Soit on rajoutera les 1000 € dans le cadre d'une subvention exceptionnelle complémentaire en expliquant la chose. C'est une mission de salubrité publique. C'est la raison pour laquelle, on accompagne assez fortement cette association puisqu'on avait fait de mémoire le calcul, en passant par une prestation extérieure avec une société privée, ça

nous coûtait beaucoup plus cher au niveau de la commune. Puisqu'on devait gérer cette prolifération des chats.

Mr Molino : j'ai quelques petites questions. Je vois qu'on a octroyé 3000 € aux Amis de Saint-Jean. C'est quoi cette association ? Je ne la connais pas. Apparemment, c'est une association qui œuvre pour les personnes handicapées sur nos communes voisines.

Mr Le Maire : c'est l'association qui régit la maison de retraite de la Fare. Sachant que nous avons aussi des résidents rognacais.

Mr Molino : je voulais savoir uniquement qui était cette association que je ne connaissais pas.

Mr le maire : absolument.

Mr Molino : d'autre part,

Mr Le Maire : qui vaut 56 000 € de mémoire. C'est excessif. Pour l'aménagement, c'est en fait un minibus pour des PMR, il y avait 4 places, un rétroviseur,

Mr Molino : je crois savoir que les associations même rognacaises ont peut-être aidé les Amis de Saint-Jean. Mais je ne connaissais pas cette association. D'autre part, je vois qu'il y a une subvention de 14 000 € qui est accordée à Rognac Natation pour l'augmentation des charges sociales sur l'année 2016. Je suis un petit peu surpris. Vous pouvez m'en dire un peu plus ? D'autant que je me souviens ; je n'étais pas aux affaires à cette époque-là ; mais je crois qu'à la fin de la nomenclature précédente, on avait déjà octroyé 23 000 € à la natation de mémoire. C'est ma mémoire qui parle là car vraiment je ne sais plus. Parce qu'il y avait des problèmes de personnel entre autres et qu'il y avait des charges supplémentaires. Donc, là, je suis un peu surpris car autant que je me souviens, il n'y a pas eu d'augmentation de charge, en dehors des augmentations de charges salariales, sur la demande du budget 2017, en fonctionnement on n'a rien demandé. Pourquoi avoir une exceptionnelle sur 2016 maintenant, j'aimerais qu'on me donne des explications là-dessus.

Mr Le Maire : s'agissant en premier lieu, du déficit qui avait été constaté dans le cadre du changement de gouvernance de l'ASR Natation, il était effectivement de 23 000 €, mais la commune n'avait pas accompagné à hauteur de 23 000 €. Elle avait accompagné à hauteur de 14 000 €. Et on avait demandé à ce que Rognac Natation fasse un effort, notamment en termes d'augmentation de cotisation, pour partager l'effort avec les adhérents. Voilà ça c'est pour les l'historique sur 2013, de mémoire.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : il y a deux aspects. Ils sont encore tributaires de contrats de travail qui ont été signés, il y a de cela plusieurs années et qui sont assez avantageux pour les salariés. Effectivement, il y a eu une augmentation des charges sociales mais aussi une prise en compte de l'ancienneté qui n'avait pas été appliquée sur 2016. D'où le surcoût au niveau de cette année. Sachant que dans le cadre, et vous m'en aviez même fait la remarque, des subventions de fonctionnement, ils avaient demandé de mémoire 40 000 € et nous leur avons octroyé que 37 000 €. C'est ça ? Je parle de mémoire.

Mr Molino : oui c'est ça, je l'ai.

Mr Le Maire : donc le delta se retrouve aussi, alors ça ne fait que 3000 ou 4000 € en plus, mais il constate un déséquilibre de 14 000 €. La question est de savoir, et maintenant, que faisons-nous

puisque ce sont, ce que nous appelons, des dépenses structurelles, incompréhensibles, il y a le problème de la masse salariale en tant que telle puisqu'on ne peut pas la réduire demain à souhait. Donc, ce qui est en train d'être imaginé, au-delà de recherche de partenaires extérieurs, de type mécénat, sponsor pour les années ultérieures, il y a aussi le fait de pouvoir, par rapport, et sans faire d'ingérence parce que le problème, c'est pour aller les guider, de dire clairement, ce type de contrat de travail, ne peut plus, dans les années à venir, perdurer. Donc, il y a au moins un maître nageur qui part en retraite, donc, on va sortir ce contrat-là. Et dernière, ce qu'on leur a dit, c'est que l'on veut bien vous accompagner pour former un maître nageur issu du club, un rognacais mais avec un contrat ad hoc moins coûteux pour l'association. Je pense notamment aux contrats d'avenir. Des contrats avec moins d'heures de préparation. Enfin, sans rentrer dans le détail. Il y aura, d'ici quelques semaines, des réunions avec des experts-comptables et la commune pour avoir un plan de redressement sur l'année 2018 ; un peu comme on avait accompagné ATLAS. Le plan de redressement avait été acté en 2013, et ça a porté ses fruits jusqu'à, malheureusement, la reprise de l'ancienneté sur 2016 et l'augmentation des charges sociales ou, là, on a encore une crispation au niveau des finances. Donc, d'ici quelques semaines, on aura véritablement avec l'expert-comptable, un plan d'action pour d'une part augmenter les recettes de l'association et en même temps diminuer ses dépenses structurelles sur 2018.

Mr Molino : c'est la seule association sur Rognac, parce que ça n'est la seule où il y a des salariés, mais c'est la seule où il y a des problèmes récurrents. Je dirais depuis quelques années.

Mr Le Maire : je suis d'accord avec vous Mr Molino. Mais à leur décharge,

Mr Molino : je ne critique pas. Je ne sais pas comment c'était géré auparavant.

Mr Le Maire : à leur décharge, quand on regarde l'effort public par rapport à d'autres associations sportives, le taux d'effort de la commune, il est de l'ordre de 28 %. Pour d'autres associations, on est plus proche des 40 %. Donc, nous on veut bien faire l'effort pour harmoniser, puisqu'on a des tableaux récapitulatifs des financements et du budget de l'ensemble des associations. On veut bien tendre vers une harmonisation mais c'est du donnant-donnant. C'est un peu l'idée comme on a pu faire sur l'ensemble du tissu associatif qu'il soit sportif ou culturel.

Mr Molino : sont-ils aidés par le conseil départemental ou le conseil régional sur les investissements, éventuellement ?

Mr Le Maire : alors, ils ont été aidés, l'année dernière. Ils ont obtenu une subvention assez conséquente de la métropole. il y avait une enveloppe de plus de 40 000 € ; ça n'est pas ce qu'ils ont eu ; à redistribuer au tissu associatif sportif. Le département les aides mais quand même avec des montants qui n'ont rien à voir avec les montants de la commune, on entend bien. Parce que si on devait aider à la même hauteur, je pense que le département aurait du mal à boucler son budget. Donc, les recherches de partenaires extérieurs se font mais ils sont de plus en plus difficiles à obtenir, en tout cas au niveau escompté. Voilà.

Mr Molino : Monsieur Laroche, à l'époque de L'ASR, il y avait des demandes de subventions qui étaient faites je suppose, par L'ASR au conseil général à l'époque. Aujourd'hui, c'est chaque association qui va faire ses propres demandes. Est-ce que vous ne pensez pas qu'on a plus de force en ayant une seule association qui chapeaute le tout pour pouvoir... Moi j'ai été président une association où on avait 18 sections. Et on a toujours 18 sections et on fait une demande globale pour les 18 sections et d'ailleurs c'est le conseil départemental qui demande à ce que l'association fasse une seule demande pour toutes les sections dont elle gère l'avenir. Et je me rends compte que les subventions baissent depuis quelques années. On nous aide beaucoup

moins que ce que c'était auparavant. Et pour autant, je pense que « l'union fait la force ». C'est-à-dire que lorsque l'on va se présenter Rognac Natation ou Gym Trampo, seul dans son coin, on a moins de chance d'avoir des sommes, si petites soient-elles, que si on arrive avec une association où il y a une quinzaine ou trentaine d'associations où on a un peu plus « de poids », je dirais. Vous ne pensez pas que ce serait, je ne sais pas mais je ne veux pas dire de recréer l'ASR mais de trouver une harmonisation pour que toutes les associations puissent tendre vers une demande unique portée par la ville de Rognac pour essayer d'obtenir un peu plus de subventions notamment du conseil départemental. Parce que c'est vrai que le conseil départemental est le plus gros pourvoyeur en termes de subventions. Parce que la région ne donne pas grand-chose si ce n'est que sur les investissements. Donc, c'est la question que je me pose parce que si chacun va taper à la porte du conseil départemental, c'est compliqué alors que s'il y a une force un peu plus « homogène », je dirais. Je ne sais pas ce que vous en pensez mais moi je pense que ce serait peut-être une idée de creuser là-dedans.

Mr Le Maire : alors juste un point par rapport à l'ASR, il y avait quand même des frais de gestion de la structure avec le commissaire aux comptes qui étaient assez importants. Peut-être le bénéfice que l'on pourrait obtenir d'un côté s'équilibrerait.

Mr Molino : obtenir d'un côté...

Mr Le Maire : Néanmoins par rapport au département, il faut que nous rencontrions les services départementaux, notamment par rapport à la nouvelle gouvernance où, à juste titre, les critères d'attribution sont beaucoup plus strictes. On peut également aussi s'en réjouir. Pour avec eux, déterminer notamment une convention peut être cadre avec le tissu associatif pour dire : « quels sont les critères en amont », afin que les associations puissent saisir en partenariat avec la commune ; je rejoins l'idée ; dans un certain cadre. Plutôt que de déposer une demande de subvention qui va être hors cadre ou hors critères. N'ayant pas connaissance. L'association par méconnaissance du principe et de la dématérialisation. C'est très bien de dématérialiser mais ça coupe aussi le rapport humain qu'on peut avoir avec les services instructeurs du département. Parce que je sais que certaines d'associations s'en sont plaintes. Ça va être une chose qui va être entreprise dès le mois de septembre prochain puisque on a commencé par la commune, effectivement, à travers le CDD et les dossiers de proximité ou autre. Pour l'instant, c'est quelque chose maintenant de clair et qui a été mis en œuvre assez facilement qui rentre dans l'annualisation en tant que telle. On sait qu'on a droit à cette proximité, un CDD sur trois ans... Et puis derrière tous les tissus associatifs qu'on va rencontrer des services de la présidente à travers le cabinet pour essayer d'avoir ce lien association/département, avec l'aide de la commune effectivement. Après charge à nous, d'animer des réunions de travail avec les associations sportives pour les aider aussi à monter les dossiers de subventions.

Mr Molino : pour l'avoir fait c'est pas simple.

Mr Le Maire : c'est très complexe. La dématérialisation a un peu complexifié la chose sur le fait que des fois il y a des personnes qui ne sont pas très à l'aise avec l'outil. Je parle de l'outil pas de l'informatique. C'est un logiciel à part entière. Sur l'approche, avec les pièces à fournir, les pièces jointes... Donc, tout cet exercice là, sera fait à partir de septembre. Maintenant, néanmoins, le constat qu'on fait tous, effectivement, c'est que nos partenaires sont de moins en moins « généreux » avec les associations qu'elles soient sportives ou culturelles.

Mr Molino : c'est vrai. Parce qu'il y a plus de rigueur aussi.

Mr Le Maire : c'est ce que je vous dis.

Mr Molino : parce qu'avant il y avait moins de rigueur et c'était « à la tête du client » quelque part. Pour l'avoir connu. Je me souviens avoir été moi-même apporté les dossiers de demande de subvention en main propre à la personne qui gérait au conseil général les dossiers. Donc, si ça passait bien, il n'y avait pas de problème. Si ça ne se passait pas bien, il y avait des problèmes. Voilà.

Mr Le Maire : ça n'est vraiment plus le cas. C'est formalisé, cadré.

Mr Molino : c'est plus cadré.

Mr Le Maire : Mais cet avantage, en termes de gestion de l'argent public, fait que l'on doit aussi être plus fortement « accompagnatrice » ; je dirais ; par rapport au montage des dossiers, par rapport aux critères et par rapport à la complétude des dossiers.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : y a-t-il d'autres remarques ? Mme Lambrechts.

Mme Lambrechts : j'ai eu des réponses.

Mr Le Maire : on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 18 : taxe locale sur la publicité extérieure et mise à jour des tarifs. Mr Gérardin.

Mr Gérardin : en fait, c'est une taxe qui avait été mise en place par la commune en 1988. Elle s'appelait à l'époque « la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes ». Donc depuis, il s'agit de « la taxe locale sur la publicité extérieure ». Les communes qui l'avaient institué avant en 2009 procédaient à cette taxe. Et à il s'agit de revoir les tarifs. Vous avez tout le détail des dimensions, des panneaux, et pré enseignes concernées. Il y a des cas d'exonération également. Donc l'idée, c'est de vous demander d'approuver la mise à jour de ces tarifs pour cette taxe locale de publicité extérieure voilà.

Mr Le Maire : ça s'inscrit dans un contexte de Métropolisation.

Mr Gérardin : tout à fait.

Mr Le Maire : l'idée étant de préserver le commerce de proximité. Si nous ne faisons pas cette mise à jour de tarifs, vous regardez la législation qui s'applique. Au-delà des 7 m², les commerces de proximité peuvent être taxés. Premier élément. Deuxième élément, au 1er janvier 2018, tout ce qui est règlement local de publicité passe à la métropole. Si ce n'est qu'on a une délibération maintenant qui est en vigueur et qui est conforme puisque si vous reprenez, je pense que vous n'avez pas l'ancienne délibération ; je ne sais pas si vous l'avez en pièces jointes ; c'est vraiment l'ancienne législation à travers le CGI. Donc si on fait ça, globalement, c'est une étude qui a été faite pour préserver l'ensemble de nos commerces de proximité et de ne taxer que les grands groupes, les grandes enseignes. Sachez le. C'est une mesure conservatoire par rapport à une délibération qui pourrait être prise par la métropole après le 1^{er} janvier 2018 et qui pourrait s'appliquer aux communes qui n'ont pas délibéré et qui n'ont pas leur propre tarif lié à la TPLE. Je remets dans le contexte. Mais il y a eu quand même une étude avec un cabinet pour arriver à ce curseur pour ne surtout pas taxer les commerces de proximité.

Mr Molino : ce qui est important pour ne pas plomber nos commerçants.

Mr Le Maire : est ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci.

Rapport numéro 19 : approbation de la convention MSA relative à la prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant.

Mme Miceli : alors vous le savez tous, la PSU c'est une aide de fonctionnement qui est versée à nos établissements concernant la petite enfance et qui vient en complément de ce qu'apporte les familles en termes financiers. Donc, ce qu'on demande simplement c'est bien sûr de l'actualiser avec les deux modalités. Le versement des heures dites de concertation et d'accompagnement pour l'année -1. Les modalités d'accès aux télé services PSU permettant la consultation des ressources des familles relevant du régime agricole. Voilà tout simplement. C'est d'approuver la convention relative à la prestation de service unique pour l'accueil des jeunes enfants et d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention. C'est un formalisme.

Mr Molino : et c'est rétroactif.

Mme Miceli : oui.

Mr Le Maire : y a t il des remarques, des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Les deux prochains rapports, de mémoire, son relatif au projet. J'aimerais l'exposer et puis on votera puisque c'est très lié, le déplacement et la désaffectation d'un délaissé communal attenant à la parcelle cadastrée section BC numéro 136 et 141 longeant la voie existante sise avenue du 8 mai 1945. Ce qu'on appelle le parking du mas. Il y a une partie qui est dans le domaine public communal. L'idée ; vous savez que sur ce parking, nous avons à travers le contrat de municipalités sociales ; on l'avait déjà exposé ; un projet de résidence intergénérationnelle pour nos seniors et pour nos jeunes. La résidence intergénérationnelle, de typologie allant du T1 au T3 avec des services à disposition de nos résidents. Notamment, des services médicaux. Et le partenariat qu'on est en train d'effectuer avec Nexity et surtout le label « Maison de Marianne », c'est pour réaliser 80 logements de cette typologie là, puisque c'est écrit dans le rapport. Avec également un cabinet médical pouvant accueillir 10 à 12 professionnels de santé. Et on s'est rapproché, parce qu'il y a eu de grosses inquiétudes et on l'avait déjà évoqué il y a quelques mois sur la désertification médicale et notamment de nos médecins généralistes. Il y a de plus en plus de médecins généralistes qui partent en retraite, est forcé de constater, que la relève n'est véritablement pas du tout assurée. Pour des raisons X ou Y. Il y a quelques années, on rachetait encore la patientelle mais aujourd'hui, les médecins généralistes, en tout cas dans notre secteur, on n'est pas en Haute-Loire, mais ça devrait être une clientèle qui se constitue d'elle-même. Le deuxième élément, c'est également sur la réglementation en vigueur et sur les normes imposées également aux cabinets médicaux et notamment en ce qui concerne l'accès PMR, certains cabinets médicaux sur Rognac ne sont pas aux normes. On demande des investissements conséquents que les médecins ne sont peut-être pas prêts à supporter et parfois même ce sont des coûts très importants au regard de la configuration des lieux. Je pense notamment au cabinet médical rue Camille Pelletan où l'ascenseur doit être implanté et c'est difficile par rapport aux règles de constructibilité d'implanter cet ascenseur. Donc, tout ça décourage les médecins qui voudraient s'installer. L'idée c'est vraiment de créer une résidence intergénérationnelle avec ce cabinet médical. On parle de 400 à 600 m². Ils sont en train de définir avec Nexity le besoin en tant que tel. Le choix aussi des professionnels de santé où là, on est partenaire également. On n'est pas laissé de côté, on a aussi notre mot à dire. Et dans les prochaines semaines, ils vont étudier le projet avec la maîtrise d'œuvre qui est en train de bâtir cette résidence intergénérationnelle, pour qu'elle se fonde clairement dans le paysage. Autre élément, il a été négocié aussi avec Nexity, vous savez qu'on a un terrain de boules attenant. Ce terrain de boules

sera délocalisé derrière, pour fermer la résidence intergénérationnelle avec deux cours couverts qui seront construits et de cours extérieurs. On est en partenariat avec l'association des boulistes. Et un local aussi pour faire leur activité. Chose qu'ils ont acceptée car depuis longtemps ils voulaient se protéger du vent. On avait eu, on avait eu un moment donné, un projet de boulodrome couvert et puis après un mur pour les protéger du mistral. C'est Nexity qui portera le projet et il y aura une rétrocession à la commune puis une convention classique d'utilisation de ce boulodrome. Voilà, pour les tenants et les aboutissants de ce projet. L'idée pour l'heure c'est qu'on enclenche ces démarches là. Démarche qui va nous permettre et pourquoi avant le 30 juin, d'intégrer ça également dans « la corbeille de la mariée » pour notre pénalité SRU puisque vous savez que le fait de remplir une partie de notre contrat de mixité sociale puisque cela avait été clairement délibérés et identifiés, va nous permettre sans doute de ne pas être majoré pour 2018. Je prends toujours des précautions. Le préfet devrait se positionner à ce niveau-là. Dernier élément, pour être totalement objectif. Excepté les 30 % du contingent préfectoral de l'État, les 70 % seront de maîtrise communale. à travers le label de « la Maison de Marianne », nous rachèterons pour faire baisser la pénalité SRU des droits par rapport à cela.

Mr Molino : c'est la question que j'allais poser justement sur l'attribution.

Mr Le Maire : ça n'est pas mis là puisque c'est dans la convention qui va nous lier avec le bailleur,

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : qui s'appelle « Famille Provence ». « Famille Provence » c'est ce bailleur qui s'installe juste en face de la police municipale le 29 juin.

Mr Molino : ce sera écrit dans la convention la maîtrise de l'attribution hormis les 30 % du préfet ?

Mr Le Maire : les 5 % de réserves pour les fonctionnaires d'État etc. Mais je pense que c'est important,

Mme Caillol : les 5 % sont dans les 30%.

Mr Le Maire : oui, oui. Bien sûr.

Mr Molino : oui on est bien d'accord. Ça n'est pas 5 % en plus.

Mr Le Maire : au regard, on ne peut pas parce que ça dépendra du montant de la pénalité SRU. Mais comme vous le savez, si on rachète ce genre de contingent, on rachète du contingent, on le défalque de la pénalité SRU. C'est un jeu d'écriture.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : Mme Lambrechts.

Mme Lambrechts : j'ai une question par rapport à l'espace médical que vous comptez insérer à ce projet. J'en avais parlé à la réunion publique qui avait été donnée. Je tire l'attention sur le fait qu'une maison médicale risque d'impliquer des professionnels de santé qui sont hors secteur et qui ouvriraient des dépassements d'honoraires au niveau des prestations qu'ils proposeraient. Moi ce que je propose, c'est de faire plutôt appel à un centre mutualiste qui soit directement en lien avec le CGM et qui garantirait les prestations relevant du secteur 1.

Mr Le Maire : on ne pourra voir ces aspects-là. Nous, on ne sait pas. Ce sont les professionnels de santé Rognacais, à l'heure actuelle, les docteurs en médecine actuels qui sont venus nous tirer la sonnette d'alarme, en disant : « aidez-nous à faire cette maison médicale ». Ce n'est pas ce qu'on appelle « une maison médicale » mais,

Mme Lambrechts : justement ça n'est pas un centre médical.

Mr Le Maire : maison médicale. On sera très vigilant par rapport à cela, et le choix des praticiens aura aussi son importance, et ça je vous l'accorde. Ce qu'il y a aussi comme engagement, pour l'instant moral, mais dans les discussions et cela est très important, notamment pour nos seniors. C'est que sur les visites à domicile, ils s'engagent aussi, puisqu'on leur facilite l'implantation, par rapport à cette résidence intergénérationnelle, de pouvoir aller au domicile des résidents. Et ça c'est plutôt pas mal. Je rajoute un point que j'ai oublié et je m'en excuse. Il n'y a pas que la notion de maison médicale. Il y aura aussi des services de proximité. C'est-à-dire, qu'on aura des locaux de disponibles pour éventuellement qu'un coiffeur puisse venir temporairement sur quatre heures, faire quelques coupes de cheveux, shampoing ou autres pour les résidents. C'est en train de se bâtir avec « la Maison de Marianne ». Donc, on sera très vigilant par rapport à cela.

Mr Molino : est ce que l'on sait la proportion qu'il y aura pour les seniors et pour les jeunes. On connaît la proportion ?

Mr Le Maire : on va l'affiner en fonction des demandeurs également. Généralement, on est sur du 50-50. Maintenant, ils nous laissent la possibilité d'aller plus en amont pour les seniors... Après, ce qui est très important, c'est les modes de financements. On est plus, pour nous, tenter de faire du PLAI parce que c'est ce qu'il nous manque le plus notamment pour nos seniors. Parce que quand on voit le niveau de retraite de nos anciens, forcément quand on gagne le minimum vieillesse, on ne peut pas se permettre d'aller dans la catégorie 2 du logement social. C'est-à-dire le PLUS. Donc, ça aussi on l'a négocié avec la « Maison de Marianne » en disant : « il faut du PLAI ». Parce que sinon on n'aura pas l'adéquation entre nos demandeurs et l'offre.

Mr Molino : moi j'ai une question aussi qui m'inquiète un peu. Chez Vous me dites «50-50 à peu près ». Les anciens n'auront pas forcément les moyens de locomotion qu'auront les jeunes. Et moi ce qui m'inquiète, c'est que dans cette zone là, c'est qu'à certaines heures, il risque d'y avoir un peu de monde sur les routes. Enfin, sur le rond-point qu'il y a juste au niveau de Pelletan et du Vallat. Comme vous le savez, il y a le collège d'une part. Et puis, le matin il y a beaucoup de monde qui passe par là parce que l'on veut éviter la 113, autoroutes et qu'on veut passer par la zone industrielle ; qui est un calvaire, c'est impossible de circuler. Donc moi, j'ai crainte que dans cette zone là, ça va porter des nuisances. Peut-être aussi du danger quand il y aura les bus, et les gamins qui seront en train d'arriver. J'ai peur que ça fasse beaucoup de monde à cet endroit-là. Est-ce qu'il est prévu dans le projet des voies ou tout au moins un élargissement des voies, où l'on essaiera un petit peu de juguler tout ce trafic à des heures précises de la journée. C'est sûr qu'à 10 heures du matin il y aura beaucoup moins de monde que quand les enfants rentrent à l'école et que les gens vont travailler.

Mr le maire : par rapport à ça justement, vous parliez de flux, effectivement les seniors comme le disait « la Maison de Marianne », le ratio sur l'offre de stationnement, généralement lorsque l'on fait des logements sociaux, on impose au bailleur un pour un et on se rend compte qu'il vaudrait mieux faire un pour trois ou un pour quatre avec les enfants etc. Sur les seniors c'est totalement différent, le ratio c'est un pour 0,7. C'est-à-dire en termes d'offre de stationnement. Ce qui est prévu, quand même, c'est la liaison piétonne vers le cœur de ville à travers la butte urbaine pour que nos seniors puissent accéder plus facilement à travers cette liaison piétonne au futur pôle

d'échange multimodal pour prendre les transports en commun puisque c'est là où il y aura la future gare routière. Donc, cette interconnexion là est prévue. Elle n'est pas décidée pour l'heure. Mais c'est en négociation tout en préservant l'aire de battage sur l'aire urbaine. On va la contourner. Et dans le cadre du pôle d'échange multimodal chez, il y aura une partie qui sera aussi financée par la métropole. Après, je pense, que cette résidence là, pour les seniors c'est opportun de la faire in situ. Parce qu'on est proche quand même du cœur de ville. Quand je dis « très proche » on n'est pas dans le cœur de ville, dans l'hyper centre en tant que tel mais après avoir accompli 200 ou 300 mètres, on arrive déjà sur le commerce de proximité. Sur l'aspect aménagement, l'urbaniste a bien pris en compte cet aspect de flux, d'apaisement aussi par rapport à la résidence et par rapport au parking du cabinet médical. Parce que là, où ça peut générer du flux supplémentaire, c'est par rapport au cabinet médical des 12 praticiens. Donc, il y aura une partie du parking dite « publique » à certaines heures d'ouverture du cabinet. Mais il sera privatisé à la fin des horaires de visite pour les résidents. Le flux, effectivement sera étudié, sachant que dans le cadre de l'OAP au niveau du PLU, ce n'est qu'une première phase sur le réaménagement potentiel. D'ailleurs, le PLU le prévoyait, des dessertes internes et non pas sur l'avenue du 8 mai. Donc, c'est en fait un report du flux de la rue du 8 mai vers l'intérieur de la résidence. Y a-t-il d'autres questions ? Non ?

Monsieur : enfin quand vous aurez les projets, parce que je suppose qu'ils sont en train d'être en gestation, je dirais. J'espère pouvoir les voir.

Mr Le Maire : effectivement. Ils sont en train d'y travailler mais ils ne pouvaient pas lancer les études de maîtrises d'œuvre tant qu'ils n'avaient pas la garantie d'être propriétaires du foncier. Donc, effectivement, on suivra ça de près. L'hypothèse est quand même une résidence qui peut se monter assez vite. En tout cas, c'est ce qu'on leur a demandé. On est sur le dernier trimestre 2019 pour l'ouverture. Il y a quand même urgence pour le cabinet médical. Enfin dans le logement également. Mais c'est ce qui nous préoccupe le plus.

Mr Molino : justement, concernant le cabinet médical. Est-ce que le cabinet médical qu'il y a à l'entrée de l'avenue Camille Pelletan va continuer à vivre ou est-ce que y aura un transfert de médecins et de praticiens de ce cabinet vers,

Mr Le Maire : pour l'heure de ce que j'ai pu comprendre, après je laisse l'initiative privée, mais je crois au transfert de certains praticiens, certains docteurs en médecine et puis de renforcement de professionnels de santé. Maintenant, je n'ai pas la vision de qui va partir, qui va arrêter.

Mr Molino : c'était simplement pour savoir.

Mr Le Maire : et la question, là où on sera, peut être, encore sollicités, c'est sur le mode de gestion. Est-ce que c'est au praticien d'investir ? C'est-à-dire payer le cabinet médical à Nexity. Ou est-ce qu'on part sur de la location ? Et la commune, là-dedans, quel est son rôle ? Est-ce qu'on peut avoir une homologation d'une maison médicale ? Tout est en train de se discuter. Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura une maison médicale. Après les modalités, on vous les proposera en fonction des différents modes de gestion et des garanties que nous pourrions avoir par rapport à cela.

Mr Molino : en tout cas, il y a des médecins qui demandent à intégrer ce futur pôle médical ?

Mr Le Maire : absolument.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : et on a même pour vous dire des médecins qu'on arrive à capter avec ce projet, qu'on n'aurait pas eu sur notre commune au regard des arguments que j'ai déjà exposés tout à l'heure en préambule.

Mr Molino : le montant de 950 000 € de la vente qui va être faite à Nexity. Ça a été évalué par les domaines ?

Mr Le Maire : ça est évalué par les domaines à 950 000 €. Il n'y a pas eu de, c'est une vente,

Monsieur : je ne les ai pas vu écrit donc c'est pour ça, où j'ai mal lu ?

Mr Le Maire : lorsque c'est peut-être une erreur dans la délibération mais vu le montant on a été obligé.

Mr Molino : je n'ai pas vu que les domaines avaient donné leur avis mais bon.

Mr Le Maire : ce n'est pas marqué effectivement, mais les domaines sur ce montant là sont obligés d'être consultés. Effectivement.

Mr Molino : d'accord. Je ne sais pas si ça a une incidence sur la délibération par rapport à la préfecture ?

Mr Le Maire : non ça n'a pas d'incidence. On va bien vérifier mais on a l'avis des domaines sinon on ne pourrait pas délibérer dessus.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : bien, y a-t-il des questions ? D'autres questions plutôt ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc ça c'est pour la vente de toute ou partie des parcelles cadastrées pour les rapports 20 et 21. Est-ce qu'on est sur le même vote sur les deux ?

Mr Molino : oui, oui.

Mr Le Maire : oui ? Parce que c'est lié. Je me suis un peu mélangé les pinceaux.

Rapport numéro 22 : vente par acte administratif des parcelles cadastrées BM 46 et 47 sise impasse du Pregadiou Monsieur Alain Margier.

Mr Guillaume : tout d'abord, je vous rappelle que dans le cadre des permis de construire qui étaient instruits à l'époque par la DDE, la DDE appliquait systématiquement une cession gratuite sans chercher à comprendre avec un maximum de 10 % de la parcelle. Il s'avère aujourd'hui, il y a des délaissés dont la commune n'a jamais eue l'utilité. Et dans ce cas-là, vous avez de cas successifs où les propriétaires souhaitent « récupérer » une partie du terrain qu'ils avaient cédé gratuitement dans le cadre du permis de construire qui date de 69 quand même. Donc, je vous propose de rétrocéder, puisque cela avait été une cession gratuite, de rétrocéder pour le rapport 22 à Monsieur Margier un délaissé de 120 m² environ pour un euro symbolique. On durant ce qui nous avait donné, voilà.

Mr Molino : OK.

Mr Le Maire : y a-t-il des questions par rapport à ça ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 23.

Mr Guillaume : pour les rapports numéro 23 et 24 c'est la même chose. Mes parents dans le cadre du rapport numéro 23, il faut déclasser le terrain pour pouvoir le rétrocéder à Monsieur et Madame Valdivieso qu'ils l'avaient cédé en 1983. Toujours à l'euro symbolique. D'ailleurs là, je me permets de vous faire remarquer. Il y a eu une évaluation des domaines, d'un côté ça représente 30 € le mètre et de l'autre côté 68. Comprendre qui pourra. De toute façon, puisqu'on leur rétrocède à l'euro symbolique.

Mr Le Maire : y a-t-il des observations par rapport au rapport numéro 23 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 24. Même vote, même explication. Même vote.

Rapport numéro 25.

Mr Guillaume : il s'agit de déclasser un délaissé communal d'environ 10 m² à la demande du riverain voisin qui souhaiterait l'acquérir. A la différence des deux premiers, c'est que ça n'est pas une cession gratuite.

Mr Molino : il ne fallait pas qu'il y ait de traitement différent ?

Mr Guillaume : différent, donc là ça n'est pas une cession gratuite. C'est un terrain qui appartenait à la commune et ce monsieur souhaite l'acquérir, c'est une bande le long de sa clôture. Donc, je vous propose de déclasser ce terrain et ensuite de le céder au prix estimé par les domaines au riverain.

Mr Le Maire : donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 26.

Mr Guillaume : dans le rapport numéro 26, on le lui cède.

Mr Le Maire : même vote pour le numéro 26 ? Merci.

Rapport numéro 27 : présentation du règlement de voirie communale Madame forte.

Mme forte : Le présent règlement a pour objet de définir les règles d'accès, d'occupation et de travaux sur le domaine communal. Les dispositions du présent règlement ne font pas obstacle aux autres règles (règlement de publicité, règlement de terrasses et autres mobiliers urbains,...) s'appliquant sur tout le domaine public. Il est rappelé que le domaine public est inaliénable et imprescriptible. Ce règlement comprend 2 titres : les conditions administratives et techniques d'exécution des travaux avec emprise du domaine public sur les voies publiques et privées communales ainsi que leurs dépendances. Et les principaux droits et obligations des riverains et les modalités d'exécution des travaux sans emprise sur le domaine public. Le règlement de voirie est consultable au bureau 105 pendant les heures d'ouverture habituelles de la mairie. Je ne vous le lis parce qu'il fait 22 pages. Et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement. Vous voulez que je le lise ?

Mr le maire : non. Mais c'est important parce que ça donne des règles notamment pour les entreprises qui interviennent sur le domaine public. On l'avait demandé parce que vous saviez qu'on devait transformer la voirie, là aussi c'est pareil au niveau de la métropole, où d'ailleurs les services étaient moulinés pendant plusieurs mois pour obtenir ce règlement de voirie. Parce que là aussi, en l'absence de règlement de voirie communale, ce serait le règlement de voirie de la métropole qui s'appliquerait. Donc, sans savoir les teneurs, je ne préjuge pas de ce qui se passera

en 2020. Mais au moins, on en a un règlement de voirie. Cela va permettre également d'alléger les arrêtés, les permissions de voirie où on rappelait inlassablement dans les permissions de voirie les règles applicables. Ce règlement de voirie s'applique à tout le monde. Tout le monde doit en avoir connaissance. Quand je dis tout le monde, toutes les entreprises pour intervenir sur l'espace public. Voilà. Est-ce que vous avez des remarques ? C'est très technique.

Mr Molino : on s'est inspiré d'un règlement qui existe ?

Mr Le Maire : exactement. Il y a des modèles de règlement de voirie qui existe avec les options. Mais on ne va pas réinventer la poudre, ça c'est clair. Puisqu'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 28 : mise à jour du tableau des effectifs. Madame Miceli-Houdais.

Mme Miceli : vous savez que l'on fait l'actualisation pour être toujours au plus juste au sein de la collectivité par rapport au poste. Donc, c'est pour cela qu'il convient de créer certains postes en prévision d'avancement de grade, de promotion interne pour certains agents. De ce fait, on doit délibérer. Donc, pour que lorsqu'ils obtiennent leur grade ils aient déjà le poste au sein de la collectivité. Il convient aussi de mettre à jour ces tableaux parce que vous savez qu'il faut tenir compte de ce reclassement qui a été mis en place par rapport à la réforme du 1er janvier 2017. Donc, après en avoir délibéré, il est proposé au plus juste au conseil municipal, d'une part, de supprimer les postes suivants, en filière administrative : 3 postes d'Attaché (mutations), 1 poste de Rédacteur Principal de 1ère classe (mutation), 1 poste de Rédacteur Principal de 2ème classe (mutation), 2 postes de Rédacteur, (retraites et avancement de grade), 3 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (mutation, avancement de grade) et 7 postes d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe (mutation, avancement de grade), en filière technique : 1 poste d'Ingénieur Principal (retraite), 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal (avancement de grade), 1 poste d'Agent de Maîtrise (retraite), 8 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe dont 1 à temps non complet (avancement de grade, retraite, postes vacants) et 4 postes d'Adjoint Technique de 2ème classe (mutation, mise en disponibilité, retraite), filière Police : 1 poste de Chef de Service Principal de 1ère classe (mutation), 3 postes de Brigadier, (mutation, avancement de grade), filière Médico-Sociale : 1 poste d'ATSEM Principal de 1ère classe (retraite), 2 postes d'ATSEM Principal de 2ème classe (changement de filière, poste vacant), filière Culturelle : 1 poste d'Adjoint du Patrimoine de 1ère classe (avancement de grade). D'autre part, il convient de créer les postes suivants, par rapport aux agents qui ont de la progression : 2 postes d'Ingénieur, 1 poste de Chef de Service de Police Municipale, 2 postes d'Adjoint Administratif Territorial. Et on demande d'approuver le tableau des effectifs ci-annexé, et de dire que le tableau des effectifs est mis à jour à compter de ce jour. Le tableau vous a-t-il été joint ?

Mr Molino : oui tout à fait.

Mr Le Maire : y a-t-il des questions ?

Mme Lambrechts : le tableau est donc à jour par rapport à la délibération qu'on nous demande de prendre ?

Mme Miceli : tout à fait.

Mr Le Maire : oui.

Mme Lambrechts : c'est le nouveau ?

Mme Miceli : oui, c'est le tableau que nous délibérons ce soir.

Mr Le Maire : des remarques ? On va passer au vote. Il compte ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 29 : annualisation à 1607 heures des agents du service technique. Madame Miceli.

Mme Miceli : alors vous le savez très bien, dans la collectivité, nous avons un certain service. Aujourd'hui ce que l'on essaye c'est de mettre en adéquation les équipes et les pics d'activité. Cela leur permet un lissage annuel. Effectivement, il y a des périodes pour les équipes doivent un peu plus travailler. Ce qui leur permet d'avoir des périodes plus basses, dans leur activité, pour mieux gérer et appréhender les choses. Donc en conséquence, ce qu'on demande bien sûr, et ce qui est proposé au conseil municipal pour pouvoir le mettre en application, c'est d'annualiser le temps de travail des agents des services techniques sur la base de 1607 heures par an à compter du 1er septembre 2017, de mettre à jour l'accord d'application portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ARTT en créant dans le chapitre III, article 3.1, un cas particulier numéro 8 intitulé « Cas particulier des agents des services techniques ». C'est ainsi rédigé : temps de travail annualisé, agents dont la durée annuelle de travail est de 1607 heures, pas d'attribution de jours ARTT. Les congés sont à prendre en concertation avec le responsable du service en fonction des nécessités de service. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure par rapport au lissage. Et d'autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe à prendre toutes dispositions dans ce dossier et notamment à modifier les horaires de travail des services techniques. Nous l'avons déjà commencé auparavant sur le service sport et fête et sur lequel il y a d'excellents résultats.

Mr Molino : 1607 heures c'est l'équivalent à 35h/semaine ?

Mr Le Maire : tout à fait.

Mme Miceli : c'est à peu près ça.

Mr Le Maire : oui, à peu près ça.

Mr Molino : ils faisaient combien jusqu'à présent ?

Mr le Maire : 37.30/semaine. l'idée, c'est vraiment par rapport à certains services que le chef de service, en tous cas la hiérarchie, effectue un projet de service qui sera soumis au prochain comité technique. Je pense notamment à des services opérationnels, comme la propreté urbaine, comme les espaces verts où des pics d'activité avaient été identifiés. Charge aux responsables de service de gérer le temps de travail avec cette flexibilité, avec des repos compensateurs. Il y a donc une part de responsabilité du chef de service d'attribuer le repos et de gérer son service de manière plus « souple » qu'à l'heure actuelle. Voilà, c'est tout.

Mme Lambrechts : est ce qu'on peut avoir l'avis du comité technique et du CHST à ce sujet ?

Mr Molino : ils ont donné l'avis mais on ne sait pas si il était contre ou pour.

Mr Le Maire : ce sur quoi on s'est engagés c'est d'avoir un projet de service et une clause de revoyure fin août de cette année avec l'ensemble des projets de service, un peu comme il y a un projet de service pour la service municipale, la médiathèque puisque vous allez voir que juste derrière il y a un chef de service qui a fait en fonction des horaires d'ouverture. La même logique sera respectée sur l'ensemble des services qui subissent des pics d'activité. Maintenant, il est bien évident qu'un service administratif peut ne pas être concerné par des pics d'activité. Quand

on a une activité assez linéaire ; je ne dis pas qu'ils ne font rien, loin de moi cette idée ; une activité linéaire donc une charge qui n'est pas en dent de scie, il n'y a pas l'idée de passer sur une annualisation avec des semaines à 40h et de semaines à 32h. ça n'est pas l'idée.

Mme Lambrechts : ceci dit dans l'annualisation, il y a des phases à respecter, vous les savez ? Il y a 2 phases/an où il y a des pics d'activité ou des baisses qu'il faut définir au préalable. Est ce que ça a été fait ?

Mr Le Maire : non. L'idée c'est de passer sur l'annualisation et après, au chef de service de définir son projet. Au même titre que ce que l'on fait au niveau de la police municipale. On a acté l'annualisation avec l'organisation qui va ad hoc et qui est modifiée en fonction des objectifs de service.

Mme Miceli : ça permet une modulation, c'est à dire qu'effectivement, dans certains services, on conçoit qu'elle est dense. Ce qui permet aussi que si il y a moins d'activité, les emplois du temps doivent être allégés. Voilà.

Mme Lambrechts : oui. Sauf qu'avant ça existait. Il y a toujours eu des pics d'activité et on pouvait avoir recours à d'autres méthodes qui étaient des astreintes, des heures supplémentaires qui étaient payées. Là, le personnel va se retrouver à assumer ces mêmes pics d'activité tout au long de l'année sans avoir les compensations qu'ils avaient jusqu'à présent. Moi, ça me pose un problème.

Mr Le Maire : Mme Lambrechts, par définition, le pic d'activité n'est pas tout au long de l'année, entendons nous bien.

Mme Lambrechts : oui mais il faut les définir.

Mr Le Maire : donc, les pics d'activité, par exemple sur un service comme les espaces verts, sont connus par les chefs de service vont débattre avec les agents. Même à la propreté urbaine, en ayant rencontré les agents, ils disent eux même être frustrés de devoir s'arrêter alors qu'ils leur faudrait une heure ou deux en plus pour finaliser tel secteur en matière de propreté. Donc, ils sont obligés de replier, de revenir et d'intervenir le lendemain. C'est une logique en tant que telle, en disant voilà le service à la propreté urbaine dans le cadre des herbes dans la ville, doit porter son effort de manière complémentaire et supplémentaire par rapport à une activité classique du mois d'octobre ou novembre. Tout ça doit être régulé à travers l'annualisation du temps de travail, c'est tout.

Mme Lambrechts : autre question.

Mr Le Maire : oui.

Mme Lambrechts : « considérant la nécessité d'améliorer le présentisme ; c'est dans le rapport ; des agents afin de répondre aux objectifs suivis ». Je vois mal en quoi l'annualisation va permettre de régler le présentisme.

Mme Miceli : ça rythme le rythme de l'agent aussi mais c'est peut être plus frappant sur le prochain rapport, quand on le voit sur le secteur des agents jeunesse. Quand on va prendre le suivant qu'est « loisir enfant jeunesse ». Vous avez des gros pics comme les vacances scolaires notamment de juillet et août, où on a besoin de nos équipes au delà de 35h. Le reste du temps, quand ils ont fini, ils vont avoir des semaines allégées. C'est dans ce sens cela. C'est-à-dire, ça permet aussi de réduire la cadence. Tout à l'heure vous parliez des 35h. Les 35h stables avec des

heures supplémentaires, c'est lourd pour un agent. Là, il va pouvoir avoir une semaine à 20 heures.

Mme Lambrechts : je ne suis pas convaincue par la nécessité de passer à l'annualisation.

Mr Le Maire : c'est ce qui se passe par exemple, vous prenez le personnel d'entretien, il font 40h par semaine et ils ont toutes les vacances scolaires puisqu'il n'y a pas nécessité qu'ils soient là quand l'école n'est pas ouverte. Mr Molino.

Mr Molino : j'ai deux questions. Dans la présentation, on dit: « vu l'avis du comité technique ». Quel a été l'avis du comité technique ?

Mr Le Maire : l'avis a été de faire une clause de revoyure. Sur le principe, oui s'il y a une clause de revoyure avec un projet de service fin août qui est délibéré au comité technique.

Mr Molino : d'accord. C'était cela sa réponse.

Mr Le Maire : comme généralement nous le faisons. Mais le principe en tant que tel, a été acté avec un chèque en blanc. Ils voulaient voir avant les projets de service. On va donc voir les projets de service. En tout cas, tout le personnel encadrant que nous avons rencontré ont dit : « ce ne serait peut-être pas mal de réfléchir par rapport à ces pics d'activité ».

Mr Molino : l'autre question que j'avais aussi c'est, ou j'ai mal compris, mais il me semblait que vous aviez dit : « pour réduire la masse salariale de la collectivité, on ne remplacerait pas un départ sur deux à la retraite ; je schématise ; et on augmenterait le temps de travail, justement pour compenser le fait qu'on ne remplace par les agents de la collectivité ». Or là je vois, qu'au lieu d'augmenter le temps de travail, on le diminue.

Mme Miceli : non. On le répartit autrement. C'est une répartition, il n'y a pas de réduction. C'est ce que l'on a fait aussi sur la crèche.

Mr Molino : tout à l'heure, vous m'avez dit,

Mme Lambrechts : on supprime les heures supplémentaires par contre.

Mr Le Maire : là je ne suis pas d'accord. On ne supprime pas les heures supplémentaires étant donné qu'il y a, par exemple, une mission complémentaire, au niveau d'une mission clairement établie, la personne aura ses heures supplémentaires. Dès lors, qu'elle effectue plus de 1607 heures annuelles, elle aura ses heures supplémentaires. Cela n'est pas lié, la quotité s'est inscrit dans le CGCT.

Mme Lambrechts : sauf que vous savez très bien qu'auparavant les agents travaillaient toute l'année sur le même rythme et quand il y avait des pics l'activité, il y avait des heures supplémentaires. Le but est bien de supprimer ces heures-là.

Mr Le Maire : mais pas du tout. Le but est de répartir le temps de travail en fonction des pics d'activités. C'est une sorte de lissage. Et d'avoir que les chef de service se responsabilise également. Et l'idée, c'est sur la base du bénévolat, de faire des heures supplémentaires. Et après l'outil de l'évaluation en fin d'année puisque maintenant on a un outil, on n'a plus de note. Et c'est bien le responsable hiérarchique N+1 qui évalue, il aura en fait l'outil aussi pour motiver ses agents. Après ça dépend de l'implication de l'agent.

Mr Molino : je reviens sur ce que je disais donc. On disait dans un précédent conseil : « on passerait aux 39 heures pour justement compenser... » ; Il me semble ; je peux me tromper. Là, je vois que vous avez dit tout à l'heure que jusqu'à présent, ils travaillaient 37,30h.

Mr Le Maire : oui par semaine.

Mr Molino : oui avec les RTT.

Mr Le Maire : c'est 16 jours de RTT dont trois,

Mr Molino : c'est combien de RTT ? 16 jours ?

Mr Le Maire : oui c'est le ratio pour arriver à 1607 heures.

Mr Molino : alors j'avais mal compris. Parce qu'il me semblait, aujourd'hui qu'il y a des projets qui font qu'on risque de repasser aux 39 heures. Le nouveau gouvernement va peut-être pencher dessus dans les prochains jours. Donc forcément, on va revoir cette question là parce que l'annualisation peut-être sera supérieure.

Mr Le Maire : oui certainement, si on passe à 39 heures, on ne sera plus un 1607 heures mais à 4.52h en plus.

Mr Molino : nous, nous abstiendrons sur ces deux dossiers le 29 et le 30 puisqu'ils sont identiques.

Mme Miceli : oui c'est pour cela que je me suis permise de l'évoquer aussi car le thème était aussi,

Mr Molino : oui effectivement. Ne peut pas se prononcer sur la gestion du personnel.

Mr Le Maire : très bien. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc, pour le rapport 29 et 30. Même vote. Je présume. Puisque c'est la même chose.

Mr Molino : tout à fait.

Mr Le Maire : rapport numéro 31 : je suppose que ça va être le même vote, puisque c'est la même chose sauf que ce sont les horaires au public et qui sont élargis. C'est une annualisation aussi cela.

Mme Lambrechts : les horaires d'ouverture au public. Ça ne veut pas dire que cela implique que les agents vont travailler en certain nombre d'heures. Pour moi ce sont deux choses différentes.

Mr Le Maire : faites ce que vous voulez au niveau du vote. Mais là, ça prouve également, qu'on adapte les horaires d'ouverture au public en fonction, effectivement, également, de l'activité de la médiathèque. On est bien d'accord ? Donc l'annualisation de la médiathèque, cela fait longtemps qu'elle est actée. On est bien d'accord ? Sur les 1607 heures.

Mme Lambrechts : oui.

Mr Le Maire : c'est pour cela que je pensais que vous alliez voter contre. Là, ce sont les horaires d'ouverture, effectivement du public, qui sont élargis. Cela fait l'objet d'un projet de service de la part de la responsable de service et derrière on aboutit à ce genre de résultat.

Mme Lambrechts : je vais vous surprendre mais je suis pour l'élargissement des horaires à partir du moment où il y a du personnel en plus. Ça ne me pose aucun problème.

Mr Le Maire : ça n'est pas ce qui est dit.

Mr Molino : non, ça n'est pas ce qui est dit.

Mme Lambrechts : là, on statue sur les ouvertures des horaires.

Mr Le Maire : sachant quand même, il faut être totalement clair qu'il y a un impact sur le cycle de travail de l'agent. Puisque pour ouvrir de manière plus large, il faut une présence plus importante à certains moments. Je préfère le dire pour qu'il n'y ait pas de malentendus.

Mr Molino : ils sont toujours sur leur créneau d'heures qu'ils doivent faire. Qu'ils accueillent ou non du public, ils doivent faire leur nombre d'heures, faire acte de présence, et de travail.

Mr Le Maire : d'où l'annualisation des 1607 heures.

Mme Miceli : encore une fois, l'annualisation permet un cadre d'aménagement des horaires, des plannings par le responsable par rapport à l'activité ou l'offre du service public que les rognacais attendent. On est bien d'accord, c'est cette possibilité-là l'annualisation.

Mme Lambrechts : sauf que là le pic d'activité de la médiathèque, il faudra m'expliquer parce que je ne vois pas la relation.

Mme Miceli : le pic d'activité sur le service technique, et les attentes par rapport au public, des administrés sur un secteur culturel.

Mme Lambrechts : là, on parle bien les amplitudes horaires d'ouverture des bâtiments municipaux à la population et à mon avis on peut très bien élargir les horaires tout en gardant les horaires de travail qui sont les mêmes que celles d'aujourd'hui.

Mr Le Maire : là, ça n'est pas le cas, mais peu importe.

Mme Lambrechts : c'est pour cela que pour moi l'ouverture des horaires, ça ne me pose aucun problème et au contraire plus son offre de service public à la population, plus ça me va. Ceci dit le personnel n'est pas obligé forcément de passer sur une annualisation pour pouvoir assumer ce service.

Mr Le Maire : là, clairement si.

Mme Lambrechts : parce que c'est dans votre projet. On peut le voir autrement.

Mr Le Maire : sur le projet de service qui a eu, pour lequel on a discuté avec l'ensemble des agents. Je pense que la responsable de service avait une demande de la part des usagers. C'est marqué : « seulement deux agents présents pour les deux dernières heures. Roulement de l'équipe sous l'autorité de la responsable. » Donc, il y a une gestion de planning tous les 15 jours. Il faut que ce soit clair. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 32 : réactualisation du plan d'organisation de la surveillance et des secours de la piscine municipale. Ce fameux POSS. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ?

Mr Molino : non je n'ai pas de questions par rapport à cette délibération. Mais j'ai entendu dire qu'il y avait certaines des incivilités qui s'opéraient à la piscine municipale. Est-ce que vous en avez eu vent ?

Mr Le Maire : en incivilité, nous avons eu, effectivement, un incident dimanche à 15 heures avec intervention de la police municipale. Mais ça reste quand même assez marginal au regard du taux de fréquentation qui a été très bon au vu de la température puisqu'on a atteint un taux de fréquentation de plus de 400 personnes.

Mr Molino : vu les températures évidemment.

Mr Le Maire : sinon rien de particulier par rapport à cela. C'est un cas assez isolé. En tout cas, à ma connaissance.

Mme Miceli : en termes de sécurité nos ASVP, assure l'encadrement avec la sécurité, pour juillet août pour protéger le centre aquatique. C'est la nouveauté cette année. Pour s'il y avait des incivilités, sociétale.

Mr Molino : oui.

Mr Schacre : ce sont des événements mineurs.

Mr Molino : j'entends bien. C'est la première fois que j'entends parler de cela.

Mr Le Maire : Mr Molino, il y a de cela quelques années, il y a une société de surveillance mandatée pendant toute la durée d'ouverture, il y a 2-3 ans afin de filtrer l'entrée. Là, on a choisis le format ASVP d'abord, il y a l'uniforme. Et puis, la société de surveillance, il y a une problématique car un jour, elle n'est pas intervenue autour du bassin sous prétexte qu'elle ne voulait pas que son périmètre soit limité aux vestiaires, ce qui a eu pour incidence. C'était d'ailleurs plus qu'une incidence, c'était une agression, de mémoire du chef de bassin, avec des jours de ITT donc ça n'était pas anodin, et dès lors nous on s'est interrogé de mettre en place une société de surveillance, sans avoir l'effet escompté. On a donc pris cette solution d'ASVP avec un relais de la police municipale. Je pense que cette solution sera plus efficace. On verra avec l'expérience.

Mme Miceli : et puis ils connaissent les gens.

Mr Le Maire : ils connaissent les gens effectivement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Alors, après délibération purement technique,

Rapport numéro 33 : c'est l'avenant à la convention de télétransmission des actes. il n'y a pas grand-chose à dire. Ils ont changé, apparemment, d'opérateur dans le cadre de la télétransmission. Donc, il faut modifier la convention, c'est tout. Il n'y a rien de particulier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 34 : convention relative à l'organisation des transports scolaires entre la région PACA et la commune de Rognac. Madame Miceli.

Mme Miceli : là, aussi, vous le savez, par rapport à nos partenaires institutionnels et cette compétence, on nous demande de délibérer en conseil municipal ce qu'on appelle les conditions de la présente convention sus référencée, qui doit être jointe, notamment, du conseil régional et d'autoriser Mr Le Maire à la signer et il est chargé de la faire appliquer. C'est valable aussi pour le

rapport numéro 35 qui concerne la métropole Aix-Marseille et la commune de Rognac. Et c'est pour préparer bien sur notre rentrée scolaire 2017-2018. Est jointe aussi la convention.

Mr Le Maire : donc on va passer au vote. Je pense qu'il n'y a pas d'observation. Pour le rapport numéro 34 et numéro 35, le même vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 36 : dernier rapport. Il a été rajouté et je vous en remercie en procédure d'urgence et qui concerne le retour de la semaine des quatre jours d'enseignement dès la rentrée. En tout cas, c'est ce qu'on vous propose, au regard de plusieurs aspects. D'une part, le sondage par voie référendaire ; où l'on proposait à l'ensemble des parents d'élèves (1400) par courrier de revenir à la semaine de quatre jours si et seulement si les bases juridiques réglementaires avait été publiées. Donc, on attendait le décret, comme je vous l'ai dit, il est sorti le 27 juin. Le résultat du sondage est assez édifiant puisque, de mémoire, nous sommes à 93 % de « oui » par rapport à la question qui avait été posée : « souhaitez-vous le retour à quatre jours ». C'est le premier élément. Deuxième élément, par rapport au corps enseignant, on a consulté l'ensemble des conseils d'école en séance extraordinaire sur les deux jours qui ont suivi la publication du décret. Là encore, nous avons eu l'unanimité des conseils d'école qui s'est prononcé favorablement au retour de la semaine à quatre jours. Par ailleurs, je vous demande votre avis mais je vais aller plus loin puisque dans le cadre de la réunion publique, s'agissant des rythmes scolaires où on a rendu compte de nos résultats, on a proposé aussi aux parents d'élèves de nouvelles orientations, un nouvel aménagement du temps périscolaire pour la rentrée 2017-2018 si et seulement si le DASEN, nous autorise à passer à la semaine de quatre jours. Je rentre quand même un peu dans le détail pour vous dire que il est proposé aux parents, au regard de l'économie engendrée par rapport à cette réforme qui nous avait été imposé au forceps en 2013-2014 par l'État, d'aménager la halte-garderie et l'heure de rentrer d'ouverture de la garderie périscolaire le matin à sept heures au lieu de 7h30. Au regard des difficultés croissantes de circulation et notamment pour faciliter le trajet du domicile au travail. Et donc partir un peu plus tôt de Rognac afin d'éviter le désengorgement qui pénalise les temps de trajet. Ça c'est la première des choses. La deuxième chose, c'est au regard des activités phares qui avaient été développées dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, je pense notamment, à la chorale, au langage des signes et à la chorégraphie qui donnait lieu à un spectacle de fin d'année qui avaient rencontré un succès tout à fait notable. Nous avons proposé aux parents d'améliorer la pause méridienne de 11h30 à 13h30 est de pouvoir proposer dans le cadre de cette pause méridienne, ces activités phares afin de maintenir cette qualité et surtout la gratuité de ces prestations. Troisièmement, l'innovation qu'on leur propose. C'est dans le cadre de la structure jeunesse, le centre de loisirs. Le mercredi, nous leur proposerons des activités à tiroirs le mercredi matin en plus de l'animation classique que l'on doit pour un centre de loisirs. Activités à tiroirs qui sont en cours les discussions avec le tissu associatif. Quatrième innovation, c'est le fait de pouvoir mettre à disposition des enfants qui vont au centre de loisirs de la Plantade ou Kraemer, des navettes à disposition pour qu'ils puissent pratiquer leur activité associative dans le cadre du mercredi. C'est-à-dire que, il se passait le phénomène suivant, un enfant qui malheureusement était inscrit dans un club de sport ou un club de loisirs, peu importe l'activité, il ne pouvait pas s'absenter de son centre de loisirs et il était obligé de choisir et les parents également, entre : « soit tu fais du foot, ou tu restes au centre de loisirs j'ai pas le temps ou pas la possibilité surtout de pouvoir faire la navette ». Donc, on leur proposera, au même titre que les activités à tiroirs le mercredi matin, la navette mise à disposition pour desservir l'ensemble du tissu associatif sportif. Voilà. dernier aspect. Afin d'avoir une certaine équité par rapport à l'aide aux devoirs, nous allons leur proposer dans le cadre de la garderie périscolaire, un module complémentaire d'aide aux devoirs qui sera fait par un professionnel de l'éducation nationale. Soit un professeur des écoles en retraite, soit par un étudiant qui a au minimum un Master 1 et

surtout sur les séances de filière de l'éducation ou des filières d'enseignement fondamental (philo, math...) Pour avoir la qualité derrière pédagogique. Pourquoi c'est en écho, parce qu'il y a des études dirigées dans deux groupes scolaires. Et on n'a pas la généralisation sur l'ensemble des groupes scolaires. Puisque c'est sur la base du volontariat des professeurs des écoles. Donc, on offrira cette activité et ce dès la rentrée 2017, si et seulement si, tous ces ajustements, c'est au regard de l'octroi de l'accord du DASEN. Donc je le saisirai lundi prochain. Une fois qu'on en aura délibéré et je crois que tout le monde sera d'accord. Lundi prochain par voie électronique puisqu'il y a une adresse mail à notre disposition et je demanderai de le rencontrer puisqu'une de nos craintes, autant dire ce qui est, c'est que nous sommes dans la même circonscription que Vitrolles. Que Vitrolles s'est positionné sur le maintien des quatre jours et demi. Je ne vais pas faire de polémique, c'est le choix de la mairie de Vitrolles. Ça les regarde. Mais en tout état de cause, moi je ne veux pas être l'otage de la ville de Vitrolles. Donc, j'ai demandé au président de l'union des Maires un point de rencontre avec Monsieur Becque d'ici la fin de semaine prochaine afin de lui exposer de vive voix le bien-fondé de notre démarche et la réactualisation aussi de notre projet éducatif territorial.

Mr Molino : s'il refuse le passage à quatre jours par ce que Vitrolles ne veut pas changer, est-ce que ce sera définitif ou est ce qu'à la rentrée suivante, il y aura une remise en cause de cela ?

Mr Le Maire : il y aura une remise en cause. A chaque rentrée scolaire effectivement, on pourra redéposer la même... Mais alors là le temps nous est compté. Puisque c'est DASEN qui a le dernier mot. Saisir le ministre de l'éducation nationale dans un temps très court puisqu'à fortiori on doit avoir une réponse, on s'est dit avant le 15 juillet parce que dernière ça, vous comprenez bien que si c'est toute une organisation qui doit se mettre en place sur un mois et demi pour être opérationnel dès le 1er septembre de cette année. Donc effectivement, nous ne perdrons pas espoir parce que pour nous le format de la semaine de quatre jours permet également d'offrir tout ce qu'on vient d'exposer à enveloppe budgétaire inférieure.

Mr Molino : justement j'allais poser une question concernant la mise en place des navettes. Ce sera gratuit pour les enfants ?

Mr Le Maire : bien sûr. C'est dans le package puisqu'on est en train et qu'on avait anticipé la date de fin du marché qui nous lie avec le prestataire qui propose ce genre de service et d'activité au 31 août 2017. En se disant, que quel que soit le gouvernement, il y aura sans doute une remise en cause de la semaine à quatre jours et demi. Néanmoins, nous avons ce matin essayer d'élaborer ce calendrier de mise en concurrence de marchés, puisqu'on est sous forme de marchés publics quand même, il faut que très vite, c'est-à-dire dans les 15 premiers jours, qu'on puisse avoir la garantie ou avoir une réponse du DASEN « oui ou non ».

Mr Molino : j'avais cru comprendre qu'en fait, justement il y avait un délai qui était offert aux municipalités pour ne pas passer à la semaine de quatre jours mais je pensais que c'était une officialisation de la semaine à quatre jours.

Mr Le Maire : non ça n'est pas du tout ça. En fait, quand vous regardez très bien le décret. C'est un principe dérogoire au décret Hamon la semaine de quatre jours.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Maire : en fait la règle reste la semaine de quatre jours et demi.

Mr Molino : je ne l'avais pas compris dans ce sens. Ils avaient parlé de Marseille en disant qu'elle ne pourrait peut-être pas passer cette année la semaine des quatre jours pour des questions d'organisation, tout simplement et que ce sera opérationnel qu'à la rentrée suivante.

Mr Le Maire : c'est vrai que nous, cela fait plus de trois semaines, un mois qu'on avait déjà anticipé le fait de proposer un projet qui tourne autour des quatre jours d'enseignement.

Mr Molino : bien sûr.

Mr Le Maire : avec après les phases de concertation avec les parents. Ce qui nous permet dès lors, étant donné qu'on est dans une phase de construction du cahier des charges pour le marché « jeunesse », ça nous permet de mettre ces briques dans le marché. Si tant est qu'on est la réponse de DASEN assez rapidement. C'est pour ça qu'on a demandé un entretien afin qu'on puisse essayer de convaincre DASEN parce que véritablement nous, nous sommes déterminés à mettre tous les arguments sur la table pour que le DASEN nous entende. Je n'ai pas de résultats par avance. Ce n'est pas gagné mais en tout état de cause, on se battra jusqu'au bout.

Mr Molino : ce que vous savez pourquoi Vitrolles a souhaité conserver les quatre jours et demi ?

Mr Le Maire : pour l'organisation et puis il y a quand même une cohérence. Le maire de Vitrolles a été l'une des villes pilote de la semaine de quatre jours et demi en 2013. Je conçois pleinement que par rapport à la cohérence de son combat sur cette semaine de quatre jours et demi, qu'il ne veuille pas revenir, en tout cas immédiatement, sur la semaine de quatre jours.

Mr Molino : mais on ne connaît pas l'avis du corps enseignant sur cela ?

Mr Le Maire : je ne vais pas parler en lieu et place du maire de Vitrolles mais ce que j'ai pu entendre c'est qu'il n'y a pas eu de concertation et de consultation au niveau des parents d'élèves sur la commune de Vitrolles ni du corps enseignant. Et qu'apparemment, il y aurait peut-être un point de divergence entre les attentes des parents d'élèves et du corps enseignant et les attentes de la municipalité. Mais bon.

Mme Lambrechts : par rapport à la circonscription à laquelle on est rattachée, est-ce qu'on a d'autres éléments que Vitrolles de comparaison sur les autres villes ?

Mme Miceli : nous ne sommes attachés qu'à Vitrolles.

Mr Le Maire : on est deux. Il y a Vitrolles et nous.

Mme Lambrechts : c'est vrai que ce discours là, ce débat me pose quand même question. Alors j'entends que les rognacais ont voté massivement pour le retour de la semaine à quatre jours. Il faut en tenir compte, il n'y a pas de souci. Moi, ce qui me dérange, c'est que c'est un débat qui se pose au niveau local et non plus au haut niveau national. C'est une déstructuration complète de l'école telle qu'on la connaît et de l'organisation de l'enseignement sur le territoire français. Je pense que c'est un problème plus grave que les petits accords que l'on peut faire au niveau local. Je pense que l'école est la même pour tous sur tout le territoire et dans les mêmes conditions.

Mme Miceli : il faut faire attention. L'organisation du temps des enseignements ne nous lève pas la notion de PEDT. Nous avons toujours notre projet éducatif de territoire pour la rentrée 2017. On est toujours dans les progressions éducatives. Sauf que, nous on part sur l'enseignement à quatre jours. Dans la saisine qui est faite au DASEN, nous devons joindre l'avenant à notre propre projet éducatif de territoire pour démontrer que le nouveau projet que nous proposons aux enfants rognacais a toujours les qualités et les vertus de cette réforme. Encore une fois, c'est une

question d'organisation, c'est toujours le même débat. C'est une organisation de temps mais on ne recule pas.

Mme Lambrechts : ça n'aura donc pas d'incidence par rapport à l'organisation de la carte des vacances scolaires par exemple ? Puisqu'on sait qu'il y a des semaines de congés qui s'arrêtent le mercredi avec la reprise des classes le jeudi. Ça arrive.

Mme Miceli : ça c'est du national.

Mme Lambrechts : c'est ce que je dis. Moi ce qui me dérange, c'est il n'y a pas une harmonisation de l'école pour tous et dans les mêmes conditions. Parce que si Vitrolles maintient la semaine à quatre jours et demi je pense que nous Rognac, on aura énormément de mal à la faire à quatre jours. On ne va pas pouvoir avoir de fonctionnement différent.

Mme Miceli : en fait, nous sommes toujours sur les apprentissages à quatre jours. Le quatre jours et demi c'est parce que vous avez une demi-journée qui est alloué aux NAP, il n'y a pas de changement. Vous avez toujours quatre semaines des fondamentaux. Seulement quand vous dites la semaine des quatre jours et demi, non, la demie c'était les NAP. Aujourd'hui, nous, on dit il y a toujours quatre jours sauf qu'au lieu d'avoir des NAP, on a transposé ça sur nos péris, nos payses méridiennes et autres. Mais on n'a absolument pas touché à la ligne des fondamentaux de l'éducation nationale. C'est une organisation encore une fois du temps.

Mr Le Maire : la seule différence, c'est qu'il y avait les 5 matinées d'enseignement. L'idée était la suivante, c'était que les élèves apprenaient plus facilement le matin que l'après-midi. Mais peu importe. Mais c'était un des arguments du décret. Mais, là, où je vous rejoins Mme Lambrechts mais cela n'est pas nouveau. dès la réforme de 2013, je suis désolé, aller demander au maire d'organiser, par rapport à un cadre qui était donné certes avec des règles plus ou moins floues, la semaine d'apprentissage, c'était quand même assez audacieux. Et c'est par rapport à ce décret là, où comme vous dites, l'État s'était désengagée de l'organisation. On peut le déplorer également, en tout cas moi je le déplore pour l'instant, c'est que l'État n'a pas tranchée, elle n'est pas revenue sur le décret en l'annulant ni en disant : « maintenant c'est la semaine à quatre jours ».

Mr Molino : parce qu'ils sont passés en force la dernière fois. Ça été imposé avec un délais, effectivement d'une année.

Mr Le Maire : effectivement oui tout à fait.

Mr Molino : et puis d'ailleurs, on a été suffisamment confrontés à ces problèmes-là, rappelez vous qu'ici dans cette salle, il y avait les jeunes.

Mr Le Maire : rappelez-vous que le 30 juin 2013, nous délibérons en attendant parce qu'il avait cette fameuse saisine de 2014, que temps que nous n'avions pas le DASEN qui déclenché la procédure. On a cru jusqu'au dernier moment qu'il allait nous le déclencher et après on a pédalé. Et on a dû revenir en arrière. On a dû faire un conseil extraordinaire le 2 juillet et ça c'est fait aussi dans la précipitation parce que ça nous a été clairement imposé.

Mr Molino : « imposé ».

Mme Didier : Et la décision finale, elle va être communiquée comment ? Via le site de la ville ?

Mr Le Maire : de deux choses l'une. Soit on est avant le 7 juillet et on va pouvoir prendre le relais des écoles pour informer. Soit c'est par le biais d'internet, de courrier à l'ensemble des parents d'élèves puisqu'on a l'ensemble des adresses postales. On écrira directement aux parents

d'élèves. Par mail également. Enfin, tous les moyens seront mis pour essayer de communiquer. Mais on essaye d'aller très vite parce que derrière il y a l'organisation des familles aussi. Et ça aussi il faut y penser.

Mme Miceli : j'insiste sur un point. C'est quand même le volet opaque encore une fois, des financements des NAP dans l'avenir. Le PEDT avait été clair quand il était sorti. C'était un projet pilote sur trois ans. Même nos collègues élus, là où il va falloir qu'ils soient vigilants c'est qu'ils peuvent peut-être garder les NAP en 2017-2018. Ils auront peut-être encore les fonds d'État. Par contre, il y a de fortes chances pour que l'année prochaine ils ne les aient plus. Et franchement, je ne vois pas comment une commune pourrait l'assumer.

Mr Molino : c'était la crainte d'ailleurs de plusieurs communes qui justement restaient à quatre jours et demi de peur de perdre les aides qui étaient données.

Mr Le Maire : la pérennisation du fonds d'amorçage, pour l'heure est maintenue jusqu'en 2019. La seule garantie c'est 2019 mais effectivement derrière c'est un peu comme la DGF, un peu comme la taxe d'habitation, ça peut s'étioler... Mais ça c'est un autre débat qu'on aura. En tout état de cause, effectivement, quand on regarde le coût supporté par la collectivité, si on veut faire des activités de qualité ; parce que certaines communes n'ont pas les moyens de proposer ça et pendant trois quarts d'heure ils font de la garderie ; ils s'amuse dans la cour oui. Il y a des communes malgré le fonds d'amorçages qui ne peuvent pas. Donc, là aussi, il y a une rupture de l'école de la république en fonction des moyens des collectivités, vous avez des solutions plus ou moins attractives et plus ou moins pédagogiques pour les gamins. Donc, ça pose quand même des grandes questions. Donc, l'objectif encore une fois, c'est véritablement d'infléchir la position du DASEN qui considère Rognac, comme avec un projet éducatif sérieux avec des solutions qui seront mises en œuvre aussi à travers la pause méridienne, pour le tissu associatif et là où je vous rejoins, c'est même dans la délibération, selon l'organisation des créneaux associatifs pour le mercredi matin. Et ça ouvre d'autres opportunités. Donc, tous ces arguments seront échangés de vive voix d'ici une semaine avec le DASEN.

Mr Gérardin : je voudrais juste donner une information. Avant de venir au conseil municipal, j'ai fait un petit crochet à la fête de l'école de Robert Rolland et j'ai pu donc m'entretenir avec Mme D'Auzac, la directrice de l'école qui elle-même a pu s'entretenir aujourd'hui avec Madame Piquette, l'inspectrice et qui semble-t-il, ne considérerait pas que le fait d'être rattaché à Vitrolles pouvait représenter un obstacle. En tout cas, elle se voulait rassurante.

Mr Molino : il peut y avoir deux décisions. Quatre jours et demi pour l'un. Quatre jours pour l'autre.

Mr Gérardin : c'est une information que Mme D'Auzac m'a donnée.

Mr Le Maire : si elle est avérée, c'est une bonne nouvelle. Sachant quand même, qu'il y a des réunions pédagogiques qui sont organisées généralement conjointement entre les enseignants de la circonscription. Donc, effectivement, si elle considère que ça ne doit pas être un obstacle, c'est qu'elle prépare déjà son organisation afin de doubler ces réunions pédagogiques ou d'autres ateliers. C'est une bonne nouvelle. Parce que ça c'était une de nos craintes. En disant : « moi je ne peux pas avoir deux modes de fonctionnement parce que si un jour je dois réunir l'ensemble des équipes pédagogiques ». Voilà.

Mme Miceli : il faut dire aussi que la commune de Rognac, nous nous sommes positionnés rapidement sur la semaine des quatre jours. Madame Piquette, l'inspectrice a été avertie depuis quelques semaines. Je pense qu'elle a dû déjà anticiper, de diviser les équipes comme il y avait

vent dans les couloirs de l'IEN, de dire on commence déjà à séparer... Parce que derrière, il y a aussi la formation des enseignants etc.

Mr Molino : il y a toute la gestion du personnel des enseignants avec tout ce que ça comporte.

Mr Le Maire : absolument.

Mr Molino : les remplacements éventuels des enseignants absents...

Mr Le Maire : voilà. Est-ce que vous avez les questions ? Est-ce qu'on peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité.

Le conseil municipal est clôturé. L'ordre du jour étant épuisé. Logiquement, on ne se revoit par avant fin août début septembre où on vous précisera les choses. Néanmoins, j'attire votre attention que s'il y a un conseil municipal entre-temps, c'est un conseil municipal exceptionnel pour modifier, par exemple les règlements intérieurs des structures jeunesse au regard de l'organisation de la semaine à quatre jours. Si vraiment on doit le faire, on essaiera de le faire fin août. Et si on doit le faire avant, je suis désolé, mais ce sera indépendant de notre volonté. Par rapport à cette réforme.

Mr Molino : il faut s'y attendre.

Mme Miceli : il faut se tenir prêt.

Mr Le Maire : comprenez-moi bien. C'est qu'on ne pouvait pas délibérer en avance des phases des règlements intérieurs sans avoir l'accord. Merci à vous. Bonne soirée.